

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 7, 2021

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met by videoconference this day at 2 p.m. [ET] to study Bill C-228, An Act to establish a federal framework to reduce recidivism.

Senator Gwen Boniface (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I am Gwen Boniface, senator from Ontario, and I have the pleasure of chairing this committee. Today we are conducting a public meeting of the Standing Senate Committee on National Security and Defence via video conference. Thank you in advance, senators, for your patience as we adapt to this way of holding our meetings.

Before we begin, I would like to remind senators to keep their microphones muted at all times unless recognized by name by the chair and please avoid switching from one language to the other in the same intervention. Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk and we will work to resolve the issue. Please note that we may need to suspend during these times as we need to ensure that all members are able to participate fully.

Finally, I would like to remind all participants that Zoom screens should not be copied, recorded or photographed. You may use and share official proceedings posted on the SenVu website for that purpose.

I would now like to introduce the members of the committee participating in this meeting: Senator Boisvenu, deputy chair of the committee; Senator Dagenais, deputy chair of the committee; Senator Dalphond, fourth member of the steering committee; Senator Busson; Senator Cotter; Senator Jaffer; Senator Martin; Senator McPhedran; Senator Moodie; Senator Oh; and Senator Richards.

Senators, to ease the flow of this virtual meeting, I have prepared a list of questioners starting with the Senate sponsor of the bill, followed by members of the steering committee and the rest of the committee members on rotation. If senators do not have a question, they are asked to signal this to the clerk via the Zoom chat. For both panels today, the witnesses have been given up to seven minutes for opening remarks, senators will be given four minutes each for questions for the first panel, and three minutes each for the second panel.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 7 juin 2021

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit par vidéoconférence aujourd'hui, à 14 heures (HE), afin d'étudier le projet de loi C-228, Loi établissant un cadre fédéral de réduction de la récidive.

La sénatrice Gwen Boniface (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je suis Gwen Boniface, sénatrice de l'Ontario, et j'ai le plaisir de présider ce comité. Aujourd'hui, la séance du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense est publique et se déroule par vidéoconférence. Honorables sénateurs, je vous remercie à l'avance de votre patience alors que nous nous adaptons à la nouvelle façon de tenir nos réunions.

Avant de commencer, je rappelle aux sénateurs de mettre leur micro en sourdine en tout temps, à moins que je les nomme pour leur donner la parole. Je vous prierais également de ne pas alterner entre les deux langues durant une intervention. En cas de difficulté technique, et notamment pour ce qui concerne l'interprétation, veuillez nous en informer, la greffière ou moi, et nous tâcherons de trouver une solution. Il se peut qu'il faille suspendre les travaux à ces moments, car nous devons nous assurer que tous les membres sont en mesure de participer pleinement à la réunion.

Pour terminer, je rappelle aux participants qu'il est interdit de faire des saisies, des enregistrements ou des photographies des écrans Zoom. Vous pourrez utiliser et diffuser les délibérations officielles, qui sont publiées à ces fins sur le site SenVu.

Sans plus tarder, je vous présente les membres du comité qui participent à cette réunion : le sénateur Boisvenu, vice-président du comité; le sénateur Dagenais, vice-président du comité; le sénateur Dalphond, quatrième membre du comité directeur; la sénatrice Busson; le sénateur Cotter; la sénatrice Jaffer, la sénatrice Martin, la sénatrice McPhedran, la sénatrice Moodie, le sénateur Oh et le sénateur Richards.

Honorables sénateurs, afin de faciliter le déroulement de cette réunion virtuelle, j'ai préparé une liste des sénateurs qui souhaitent poser des questions. La marraine du projet de loi au Sénat figure en haut de la liste et elle sera suivie des membres du comité directeur, puis des autres membres du comité, à tour de rôle. Les sénateurs qui n'ont pas de question à poser sont invités à l'indiquer à la greffière en utilisant la Discussion de groupe dans Zoom. Nous recevons aujourd'hui deux groupes de témoins, qui disposeront chacun de sept minutes pour nous

Honourable senators, today we are beginning our study on Bill C-228, an Act to establish a federal framework to reduce recidivism. For our first panel, appearing before us the sponsor of the bill, Mr. Richard Bragdon, M.P., Tobique—Mactaquac. As part of this panel, we also have the following officials participating: from Public Safety Canada, Julie Thompson, Director General, Crime Prevention, Corrections, Criminal Justice and Aboriginal Policing Policy Directorate; and from the Correctional Service of Canada, Carmen Long, Director General, Offender Programs and Reintegration Branch.

Honourable senators, please note that the officials will not be delivering opening remarks today, but will be available to answer any technical questions from senators. On behalf of the committee, I would like to thank you all for appearing today. Mr. Bragdon, thank you for joining us.

Richard Bragdon, Member of Parliament for Tobique—Mactaquac: Thank you, senators and honoured guests. It is a distinct privilege and honour to be here today. I thank you for the opportunity to talk about my private member's bill, Bill C-228, an Act to establish a federal framework to reduce recidivism. In layman's terms, it is basically an act to stop the revolving door in and out of our prison system.

Recidivism is defined as the tendency of a convicted criminal to reoffend. We know that nearly 25% of those who have been released from federal prison end up back in federal prison within two years. The rate amongst Indigenous communities is nearly 40%. It is also a sad reality that the children of those incarcerated are seven times more likely to become incarcerated themselves. We must stop this cycle. This bill is not about reducing sentences or the amount of time served. This bill aims to address the ever-revolving door within our prison system and to break this perilous cycle that sees individuals consistently reoffend. Lasting societal change can only be accomplished when we work across different sectors to come to a meaningful solution.

I'll never forget my first time visiting a federal prison. I was travelling with a gentleman by the name of Monty Lewis. He ran a non-profit organization that worked with those who were incarcerated and their families for a number of years. He said something to me on the way to that prison that has always stuck with me. He said something to the effect that you'll never be in a place where there is a higher concentration of the worst kinds of disfunctions, symptoms of societal and family breakdown, violence, victims and perpetrators of abuse, addiction, emotional and mental health struggles and so much more than what you

présenter leur déclaration liminaire. Les sénateurs auront ensuite quatre minutes pour poser leurs questions au premier groupe et trois minutes pour le deuxième groupe.

Honorables sénateurs, nous commençons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-228, Loi établissant un cadre fédéral visant à réduire la récidive. En premier lieu, nous accueillons le parrain du projet de loi, M. Richard Bragdon, député de Tobique—Mactaquac. Nous accueillons également, de Sécurité publique Canada, Julie Thompson, directrice générale, Direction de la prévention du crime, des services correctionnels, de la justice pénale et de la police autochtone, et du Service correctionnel du Canada, Carmen Long, directrice générale, Direction des programmes pour délinquants et de la réinsertion sociale.

Honorables sénateurs, veuillez noter que les fonctionnaires ne feront pas de déclaration préliminaire aujourd'hui, mais qu'ils seront disponibles pour répondre aux questions techniques des sénateurs. Au nom du comité, je vous remercie tous d'être venus aujourd'hui. Monsieur Bragdon, je vous remercie d'être parmi nous.

Richard Bragdon, député, Tobique—Mactaquac : Merci, sénateurs et distingués invités. C'est un grand privilège et un grand honneur d'être ici aujourd'hui. Je vous remercie de me donner l'occasion de parler de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-228, Loi établissant un cadre fédéral visant à réduire la récidive. En termes simples, il s'agit essentiellement d'une loi visant à mettre fin à la porte tournante de notre système carcéral.

La récidive est définie comme la tendance d'un criminel condamné à commettre une nouvelle infraction. Nous savons que près de 25 % de ceux qui ont été libérés d'une prison fédérale se retrouvent dans une prison fédérale dans les deux ans. Dans les communautés autochtones, ce taux est de près de 40 %. Il est également triste de constater que les enfants de ces détenus sont sept fois plus susceptibles d'être eux-mêmes incarcérés. Nous devons mettre fin à ce cycle. Ce projet de loi ne vise pas à réduire les peines ou la durée de la peine purgée. Il vise à régler le problème des portes tournantes dans notre système carcéral et à briser le cycle périlleux qui voit des gens récidiver constamment. Un changement sociétal durable ne peut être réalisé que lorsque nous travaillons dans les différents secteurs pour trouver une solution valable.

Je n'oublierai jamais ma première visite dans une prison fédérale. Je voyageais avec un certain Monty Lewis. Ce monsieur dirigeait un organisme sans but lucratif qui travaillait auprès des détenus et leurs familles depuis un certain nombre d'années. Il m'a dit une chose, en route vers cette prison, que je n'ai jamais oubliée. Il m'a dit que je ne visiterai jamais d'endroit ayant une plus grande concentration des pires types de dysfonctionnements, de symptômes d'éclatement de la société et de la famille, de violence, de victimes et d'agresseurs, de dépendance, de problèmes émotionnels et de santé mentale, et

will find within these walls. He then looked at me to point out that you will also need to know that you'll never visit a place where you'll find a greater opportunity to witness the powerful effect of what hope, compassion, forgiveness, encouragement and the opportunity for another chance can do. I never forgot those words.

There are many working models, pilot projects and policies around the world that we can look at to develop a national framework that combines the best practices from around the world, whether it be, for example, the Peterborough model in England, where they utilize 14 different service providers from the private sector, non-profit sector, faith-based communities, public sector, governmental NGOs, et cetera. They made initial contacts with social workers, employers and skills development, and all this started while they were still in prison, but it began to form a pathway for them once they got released from prison that enabled their reintegration into the community to be much more successful. They had some tremendous outcomes. When you incorporate private-sector involvement, local jurisdictions, local government, non-profit and faith-based sectors, all working together in that interface, we can see some amazing percentages of reduction in reoffence and in reincarceration.

It is also in a model that I have become familiar with that is really amazing. In the "get tough on crime state," of all places, in Texas, there is a model called the Texas Offenders Reentry Initiative. There was a local non-profit organization that got together with some private sector organizations and the state government and said, "We have got to do something to address the revolving door within our ever-expanding prison systems. How can we stop them from going back in repeatedly?" So they came up with a program. This program, I'm glad to report to you, has now graduated over 30,000 people over, I think, around 15 years. It had such great success, their executive director, Tina Naidoo, was awarded a Champions of Change award from the White House by Barack Obama.

These types of models are setting a pace by which perhaps we can take and contextualize that to the great Canadian work already being done here in Canada with groups you're going to hear from, like the John Howard Society and other organizations that are working and coming alongside people to make sure we bring those numbers down.

I'll close with this: I get excited about seeing this framework established and it becoming a model through which we can contextualize it to the provinces. Obviously, what may work well in Quebec may not work as well in B.C., and what works well in New Brunswick might not work well in Saskatchewan, but we can contextualize whatever we come up with to the local

bien plus encore que ce que je trouverai à l'intérieur de ces murs. Puis il m'a regardé et a ajouté qu'il fallait aussi que je sache que je ne visiterai jamais un endroit offrant une meilleure occasion de voir l'effet puissant que l'espoir, la compassion, le pardon, l'encouragement et la possibilité d'une autre chance peuvent produire. Je n'ai jamais oublié ces mots.

Il existe un grand nombre de modèles de travail, de projets pilotes et de politiques dans le monde que nous pouvons examiner pour élaborer un cadre national qui combinera les pratiques exemplaires de partout dans le monde. Cela comprend, par exemple, le modèle de Peterborough, en Angleterre, qui fait appel à 14 fournisseurs de services différents du secteur privé, du secteur sans but lucratif, des communautés confessionnelles, du secteur public, d'ONG gouvernementales, et cetera. L'établissement en question a établi des contacts initiaux avec des travailleurs sociaux, des employeurs et des intervenants en développement des compétences, et tout cela a démarré pendant que les gens étaient encore en prison. Néanmoins, cela a commencé à leur tracer une voie qui leur a permis, une fois sortis de prison, d'avoir une réinsertion sociale beaucoup plus réussie. Ils ont eu des résultats extraordinaires. La collaboration du secteur privé, des administrations locales, des gouvernements locaux, des organismes sans but lucratif et des organismes confessionnels, qui travaillent tous ensemble dans le cadre de cette interface, donne des pourcentages étonnants de réduction de la récidive et de la réincarcération.

On trouve également cela dans un modèle que je connais bien et qui est vraiment étonnant. Dans l'État le plus répressif de tous, le Texas, il y a un modèle appelé Texas Offenders Reentry Initiative. Un organisme local sans but lucratif s'est réuni avec des organismes du secteur privé et le gouvernement de l'État pour dire : « Nous devons faire quelque chose pour régler le problème de la porte tournante dans nos systèmes carcéraux en constante expansion. Comment pouvons-nous éviter de voir les gens revenir constamment? » Ils ont donc mis sur pied un programme. Je suis heureux de vous dire que ce programme a permis, en une quinzaine d'années, à plus de 30 000 personnes d'obtenir leur diplôme. Sa directrice générale, Tina Naidoo, a remporté le prix des champions du changement de la Maison-Blanche décerné par Barack Obama.

Ces types de modèles établissent une norme qui nous permettra peut-être de les mettre en pratique dans le contexte de l'excellent travail que font déjà, ici au Canada, les groupes que vous allez entendre, comme la Société John Howard et d'autres organisations qui œuvrent auprès des gens pour réduire les chiffres de la récidive.

Je terminerai en disant que je suis enthousiaste à l'idée de voir ce cadre établi et de le voir devenir un modèle que nous pourrions adapter au contexte des provinces. De toute évidence, ce qui fonctionne bien au Québec ne fonctionne peut-être pas aussi bien en Colombie-Britannique, et ce qui fonctionne bien au Nouveau-Brunswick ne fonctionne peut-être pas aussi bien en

jurisdictions and the needs within those provinces and areas, and be respectful of those jurisdictions. I feel very much that we can put together best practices that will have a lasting impact in reducing overall recidivism.

The gentleman I referred to early on who gave me that statement was Monty Lewis. He is from Cape Breton. He has passed away, but he and his wife Lynda founded the organization that launched, basically, an outreach to those whose families were affected by incarceration.

Monty has now passed, but his legacy lives on. I believe that through this bill we could, perhaps, see many more Montys and Lindas arise and make a positive impact on others who have been in similar situations. Monty's story is not unlike many others who have been incarcerated. He was abused as a little boy. He got involved in addictions. His life began to spiral. He became violent, but then while he was inside prison, someone came and visited him, kept working with him, kept believing in him and kept sharing good news with him. As a result, Monty had a major change in his life. He became committed to helping others who have been through similar circumstances.

I want to encourage you today to give this bill consideration. I would appreciate so much any input that you would have, but also any support that you would consider giving this, so that we can make sure we stop that revolving door in our prison systems and give people who are the walking wounded amongst us an opportunity for a new beginning and a fresh start. I believe we can do that by offering the greatest gift of all, which is the gift of hope and encouragement. Thank you. It's an honour to be with you today.

The Chair: Thank you very much for your presentation, Mr. Bragdon. We will open the floor to questions, starting with the Senate sponsor of the bill, Senator Martin.

Senator Martin: Thank you, Mr. Bragdon, for your remarks. Your passion for this work really comes through. It's really nice to have you at this committee and that I have the opportunity to sponsor this bill in the Senate.

Mr. Bragdon, I wanted to ask you to continue on with what you had given as examples of best practices. I know the passage of Bill C-228 would require the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness to undertake consultations with department officials in order to prepare this national framework. The officials are here, as you know. I'm giving you an opportunity, perhaps, to give your advice to the minister and officials in terms of what you learned in the consultations you did, as well as the best practices you spoke about, so that we can have greater success as we prepare this national framework if

Saskatchewan, mais nous pourrions adapter tout modèle que nous établirions en fonction du contexte local et des besoins de ces provinces et régions, tout en respectant les champs de compétence. Je crois vraiment que nous pouvons réunir des pratiques exemplaires qui auront un effet durable sur la réduction globale de la récidive.

Le monsieur dont j'ai parlé plus tôt et qui m'a dit ces paroles était Monty Lewis. Il venait du Cap-Breton. Il est maintenant décédé, mais c'est lui et son épouse, Lynda, qui ont fondé l'organisation qui a essentiellement lancé une campagne de sensibilisation auprès des familles touchées par l'incarcération.

Monty est maintenant décédé, mais son héritage perdure. Je crois que, grâce à ce projet de loi, nous pourrions peut-être voir beaucoup plus de personnes comme Monty et Linda se manifester et avoir un effet positif sur d'autres personnes qui ont vécu des situations semblables. L'histoire de Monty ressemble à celle de bien d'autres personnes qui ont été incarcérées. Il a été maltraité quand il était petit. Il est devenu toxicomane. Sa vie a commencé à s'envenimer. Il est devenu violent, mais pendant qu'il était en prison, quelqu'un est venu lui rendre visite, a continué à travailler avec lui, a continué à croire en lui et à lui redonner espoir. Par conséquent, Monty a connu un changement majeur dans sa vie. Il s'est engagé à aider d'autres personnes qui ont vécu des situations semblables.

Je vous encourage aujourd'hui à étudier ce projet de loi. Je vous serais très reconnaissant de toute contribution, mais aussi de tout soutien que vous pourriez envisager d'apporter à ce projet de loi, afin que nous puissions nous assurer de mettre fin à cette porte tournante dans nos systèmes carcéraux et donner aux blessés de la vie qui sont parmi nous la possibilité de prendre un nouveau départ. Je crois que nous pouvons le faire en offrant le plus grand des cadeaux, celui de l'espoir et de l'encouragement. Merci. C'est un honneur d'être parmi vous aujourd'hui.

La présidente : Merci beaucoup de votre exposé, monsieur Bragdon. Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par la marraine du projet de loi au Sénat, la sénatrice Martin.

La sénatrice Martin : Merci, monsieur Bragdon, de vos observations. Votre passion pour ce travail transparaît vraiment. C'est vraiment agréable de vous accueillir à ce comité et d'avoir l'occasion de parrainer ce projet de loi au Sénat.

Monsieur Bragdon, je voulais vous demander de poursuivre sur ce que vous avez donné comme exemples de pratiques exemplaires. Je sais que l'adoption du projet de loi C-228 obligerait le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile à consulter les fonctionnaires du ministère afin de préparer ce cadre national. Les fonctionnaires sont ici, comme vous le savez. Je vous donne peut-être l'occasion de donner des conseils au ministre et aux fonctionnaires à propos de ce que vous avez appris au cours des consultations que vous avez menées, ainsi que des pratiques exemplaires dont vous avez parlé, afin d'avoir

and when your bill is adopted. Would you speak a little bit more to the advice you would give to the minister and the officials here today?

Mr. Bragdon: Thank you, Senator Martin. Thank you so much for sponsoring the bill through the Senate. I appreciate your efforts, insights and perspectives so much.

Yes, I believe very much that it's got to be a collaborative approach, working with department officials that have years of experience and input. They would have ideas around some of the best practices they have observed that have had some really good impacts and outcomes here in Canada, which could be worked into a framework that the minister could lay out as a strategy for moving us forward on this initiative.

I agree with broad-based collaboration and broad-based consultation with those on the front lines making a real difference, whether it's within the Indigenous communities, the faith-based communities, non-profits, the private sector and any of those that can speak into it effectively. Obviously, we need to collaborate with departmental officials who have had years of experience seeing many things come and go, and can say, "Okay, here is what we find works best," and can find out how we can most effectively put together a framework that could be adapted to the provincial areas of jurisdiction as well. Perhaps some pilot projects could be rolled out, and we can see how effective they would be.

I think that's going to be a key part of it.

Senator Martin, one of the things I have found in the deliberations is that so much emphasis has been put on the fact that no one sector has all the answers that are needed for this. It's going to take a collaboration of all levels of government and various stakeholders.

I can't overemphasize the role that the private sector is beginning to play on this and the successful models we've seen. What do I mean by that? I mean private sector companies and organizations that are willing to give men and women who are coming out of incarceration an opportunity at employment once they have had a criminal record. One of the biggest obstacles we have found in people successfully reintegrating is having opportunities for employment. Obviously, there are housing challenges. That's where we need all levels of government working together to address this, but also incorporating those who are on the front lines of working with these people even while they are inside.

plus de succès dans la préparation de ce cadre national, si votre projet de loi est adopté. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les conseils que vous donneriez au ministre et aux fonctionnaires qui sont ici aujourd'hui?

M. Bragdon : Merci, sénatrice Martin. Merci beaucoup d'avoir parrainé le projet de loi au Sénat. J'apprécie beaucoup vos efforts, vos idées et vos points de vue.

Oui, je crois fermement qu'il faut adopter une approche axée sur la collaboration, en travaillant avec les fonctionnaires du ministère qui comptent des années d'expérience et de travail. Ils ont sans doute des idées sur certaines des pratiques exemplaires qu'ils ont observées, qui ont eu de très bons effets et résultats ici, au Canada, et qui pourraient être intégrées dans un cadre que le ministre pourrait présenter comme une stratégie pour nous faire avancer dans cette initiative.

Je suis d'accord pour une vaste collaboration et une vaste consultation auprès des intervenants de première ligne qui obtiennent des résultats, que ce soit au sein des communautés autochtones, des communautés confessionnelles, des organismes sans but lucratif, du secteur privé et de tous ceux qui peuvent s'exprimer efficacement. De toute évidence, nous devons collaborer avec les fonctionnaires du ministère qui ont des années d'expérience dans de nombreux domaines et qui peuvent dire : « D'accord, voici ce qui fonctionne le mieux », et déterminer comment nous pouvons élaborer un cadre qui pourrait être adapté aux champs de compétence des provinces. Peut-être que certains projets pilotes pourraient être mis en œuvre, et nous pourrions voir à quel point ils seraient efficaces.

Je pense que ce sera un élément clé.

Sénatrice Martin, l'une des choses que j'ai constatées au cours des délibérations, c'est qu'on a beaucoup insisté sur le fait qu'aucun secteur n'a toutes les réponses nécessaires. Il faudra la collaboration de tous les ordres de gouvernement et des divers intervenants.

Je ne saurais trop insister sur le rôle que le secteur privé commence à jouer à cet égard et sur les modèles fructueux que nous avons vus. Qu'est-ce que je veux dire par là? Je parle des entreprises et des organisations du secteur privé qui sont prêtes à donner aux hommes et aux femmes qui sortent de prison une possibilité d'emploi une fois qu'ils ont un casier judiciaire. L'un des plus grands obstacles auquel les gens se heurtent pour réussir à réintégrer la société, ce sont les possibilités d'emploi. Évidemment, il y a les problèmes de logement. C'est là que nous avons besoin que tous les ordres de gouvernement travaillent ensemble pour régler ces difficultés, mais aussi en faisant appel à ceux qui travaillent en première ligne avec ces personnes, même lorsqu'elles sont en prison.

I hope that answers your question, senator. It's going to take collaboration from all sectors to speak into this. When we do, I believe we can have a very successful framework put together.

Senator Martin: Yes, thank you for that. I really like what you say about the collaboration, the broad consultation and being able to work with the provinces and territories.

You talked about preparing a pathway. I'm going to address my next question to the officials from the Ministry of Public Safety in terms of the next steps that you would take in the event of the adoption of this bill, when it's enacted. I'm sure you have worked on other frameworks before, so would you outline for us the next steps that you would be taking to assure the committee that this is a challenge that you will be able to undertake because of your experience? You must already know quite a few of the stakeholders.

The Chair: Senator Martin, I'm sorry —

Senator Martin: Am I out of time? I'll go on the second round.

[Translation]

Senator Dagenais: My question is for Mr. Bragdon.

Rehabilitating all inmates seems clearly impossible to me. There was a good case in point last week, in Quebec. A convicted individual named Bellemare, in Granby, was released. He is a child abductor I would describe as chronic — so a very dangerous criminal.

What provisions of Bill C-228 would ensure that these kinds of individuals do not get released? We often feel that the principle of release will continue to take precedence over the safety of Canadians.

[English]

Mr. Bragdon: Thank you, senator. It's a very good question. I want to assure you, senator, that this in no way affects the amount of time served or required to be served. This framework comes into effect at the moment or at the time that someone has completed serving their sentence and they are being released back into the community. Obviously, if someone is a dangerous offender or a threat to society on an ongoing level, we expect the parole system and the public safety and corrections systems to do their jobs and make sure Canadians are kept safe.

This is about those who are being released, they have served their time and they are coming back to the community. How can we make sure that their re-entry is as successful as possible so they don't go back into a lifestyle of crime or go back into a

J'espère que cela répond à votre question, sénatrice. Il faudra la collaboration de tous les secteurs pour en discuter. Lorsque nous le ferons, je crois que nous pourrions mettre en place un cadre très efficace.

La sénatrice Martin : Oui, merci. J'aime beaucoup ce que vous avez dit au sujet de la collaboration, des vastes consultations et de la capacité de travailler avec les provinces et les territoires.

Vous avez parlé de préparer une voie. Je vais adresser ma prochaine question aux représentants du ministère de la Sécurité publique en ce qui concerne les prochaines mesures que vous prendriez advenant l'adoption de ce projet de loi, lorsqu'il entrera en vigueur. Je suis certaine que vous avez déjà travaillé sur d'autres cadres, alors pourriez-vous nous décrire les prochaines étapes que vous prendriez pour assurer au comité que c'est un défi que vous pourrez relever en raison de votre expérience? Vous devez déjà connaître un bon nombre des intervenants.

La présidente : Sénatrice Martin, je suis désolée...

La sénatrice Martin : Mon temps est-il écoulé? Je continuerai au deuxième tour.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à M. Bragdon.

La réhabilitation de tous les détenus me semble, de toute évidence, impossible. La semaine dernière, au Québec, il y a eu un beau cas d'espèce. Il s'agissait d'un condamné du nom de Bellemare, à Granby, qui avait été remis en liberté. C'est un kidnappeur d'enfants que je qualifierais de chronique, donc un criminel très dangereux.

Avec le projet de loi C-228, quelles sont les dispositions qui feraient en sorte que ce genre d'individu ne serait pas libéré? On a souvent l'impression que le principe de remise en liberté continuera d'avoir priorité sur la sécurité de la population.

[Traduction]

M. Bragdon : Merci, sénateur. C'est une très bonne question. Je tiens à vous assurer, sénateur, que cela n'a aucune incidence sur la durée de la peine à purger. Ce cadre entre en vigueur au moment où une personne a fini de purger sa peine et est remise en liberté. Évidemment, si une personne est un délinquant dangereux ou une menace constante pour la société, nous nous attendons à ce que le système de libération conditionnelle, le système de sécurité publique et le système correctionnel fassent leur travail et veillent à la sécurité des Canadiens.

Il s'agit de ceux qui sont libérés, qui ont purgé leur peine et qui réintègrent la collectivité. Comment pouvons-nous nous assurer que leur réinsertion sera aussi réussie que possible pour qu'ils ne retombent pas dans la criminalité ou la dépendance qui

lifestyle of addiction that oftentimes leads to crime? How can we best come alongside and make sure they successfully reintegrate?

I hope that answers your question, senator. This is not about allowing someone to lessen the time they serve or about violent offenders getting out early or skipping some process. This isn't about that. This is about how, after their time has been served and they are being released back into community, we can make sure they successfully reintegrate.

[Translation]

Senator Dagenais: Mr. Bragdon, to be effective, reintegration requires a lot of prevention measures and, most of all, control measures. Budgets are needed for that. The safety of Canadians must also be taken into account. How much do you think this could cost at the end of the day? Has Correctional Service Canada talked to you about what must be invested in terms of human resources and control measures to improve the way things are done?

[English]

Mr. Bragdon: In the consultations we have had to this point, and in regard to the engagement we have had, what we're looking at is not taking away from what is already being done to protect Canadians. For offenders who are coming back into society, if there are safety mechanisms and protections in place, those would continue. They would need to continue. This is about, again, those who have done their time. Perhaps they have served for different levels of offence or something else they have done. They are coming back in, but they lack the job skills they need to get back into society. Perhaps they are still dealing with some mental health challenges and addictions-related challenges, and they are needing to have the wraparounds to help them successfully move back into the system.

The cost savings to taxpayers for every person we successfully reintegrate back into the community is astronomical, because then it will be less of a burden for the cost of incarceration and less of a burden on Canadians for the cost of litigation and law enforcement. Also, when they become a taxpayer and a contributing citizen again, which is hopefully the aim, and they are employed, they are contributing back into the public coffers and helping to contribute to the economic welfare of the country as well.

All aspects of protecting the public needs to continue and we need to ensure the safety of Canadians first and foremost. We feel the best way of ensuring the safety of Canadians is having people successfully reintegrate back into the community and meaningfully engage back into the workforce and into their community networks.

mène souvent à la criminalité? Quelle est la meilleure façon de les épauler et de veiller à ce qu'ils réussissent leur réinsertion sociale?

J'espère que cela répond à votre question, sénateur. Il ne s'agit pas de permettre à quelqu'un de réduire la durée de sa peine ou de permettre à des délinquants violents de sortir de prison plus tôt ou de contourner un processus. Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de savoir comment, une fois qu'ils ont purgé leur peine et qu'ils sont libérés dans la collectivité, nous pouvons nous assurer qu'ils réussissent leur réinsertion sociale.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Monsieur Bragdon, pour qu'elle soit efficace, la réinsertion sociale nécessite beaucoup de mesures de prévention et surtout de contrôle. Pour ce faire, il faut des budgets. Il faut aussi que ce soit fait dans le respect de la sécurité des citoyens. Combien pensez-vous que cela pourrait coûter au bout du compte? Le Service correctionnel du Canada vous a-t-il déjà parlé de ce qu'il faudrait investir en ressources humaines et en mesures de contrôle pour améliorer les façons de faire?

[Traduction]

M. Bragdon : Dans les consultations que nous avons tenues jusqu'à maintenant, et en ce qui concerne l'engagement que nous avons pris, nous ne cherchons pas à réduire ce qui est déjà fait pour protéger les Canadiens. Dans le cas des délinquants qui réintègrent la société, s'il y a des mécanismes de sécurité et de protection en place, ceux-ci seront maintenus. Il faudrait qu'ils continuent. Encore une fois, cela s'adresse à ceux qui ont purgé leur peine. Ils peuvent avoir été incarcérés pour différentes infractions ou pour les actes qu'ils ont commis. Ils reviennent dans la communauté, mais ils n'ont pas les compétences professionnelles nécessaires pour réintégrer la société. Peut-être qu'ils ont encore des problèmes de santé mentale et de dépendance, et qu'ils ont besoin de solutions globales pour les aider à réintégrer le système avec succès.

Les économies réalisées par les contribuables pour chaque personne que nous réussissons à réintégrer avec succès dans la collectivité sont astronomiques, parce que cela allège le fardeau du coût de l'incarcération, ainsi que du coût des litiges et de l'application de la loi pour les Canadiens. De plus, lorsqu'ils redeviennent des contribuables et des citoyens productifs, ce qui est, je l'espère, l'objectif visé, et qu'ils ont un emploi, ils contribuent au Trésor public et contribuent également au bien-être économique du pays.

Tous les aspects de la protection du public doivent se poursuivre et nous devons, d'abord et avant tout, assurer la sécurité des Canadiens. Nous croyons que la meilleure façon d'assurer la sécurité des Canadiens est de faire en sorte que les gens réintègrent avec succès la collectivité et participent de nouveau de façon significative au marché du travail et à leurs réseaux communautaires.

[Translation]

Senator Boisvenu: Mr. Bragdon, welcome to the Senate. I really appreciate the work you are doing. I think that everyone participating in this committee meeting is favourable to rehabilitation. However, I am very concerned about your bill, as it seems to be lacking a prerequisite. You talk about the 25% rate of recidivism within two years after release. You know that the report of the Auditor General, published in 2018, stated that statistics on recidivism rates at the federal level are very much incomplete, as they do not take into account people who are incarcerated in prisons and are in federal prisons. The data I have indicate that about 50% of individuals who end up in federal institutions for the first time have already been sentenced to less than two years. Wouldn't there be a premise to be made in your study to validate the recidivism data before addressing this issue?

[English]

Mr. Bragdon: Thank you, Senator Boisvenu. I can assure you that the data that we are providing has been provided by the Correctional Service of Canada. It was based on the research we have done there. It's relating to those who are being released from federal prisons after two years.

Obviously, many may have served time within provincial jurisdictions and provincial jail systems prior to entering the federal system as well. This was the data we received through the Correctional Service of Canada. Also, we know that those rates of recidivism are much higher amongst minority populations, and in particular Indigenous populations. That speaks once again to the importance that the most meaningful thing that we can do to address this challenge is to make sure that there is a successful bridge for people back into the community because we know what is currently happening; we are not getting the desired outcomes that we would like to see. All of us want to make sure that, if someone, after they have served their time and they are coming back to the community, we provide every opportunity possible to make sure their reintegration is successful. That means making sure we have a life-skills development component, education completion or 12-step counselling, or that we have circles of accountability, those wraparounds being put in place as well as opportunities for employment so that if they have employment, they have a job, they have a place to stay, then they can get back into having a successful reintegration.

[Translation]

Senator Boisvenu: Taking into account the fact that your study could lead to a potential review of rehabilitation programs, would you like the study to be carried out independently, rather than by the Department of Public Safety? Historically, Canada

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Monsieur Bragdon, bienvenue au Sénat. J'apprécie beaucoup le travail que vous faites. Je crois que tous les gens qui assistent à cette réunion de comité sont favorables à la réhabilitation. Cependant, votre projet de loi m'interpelle beaucoup, parce qu'il semble y manquer un prérequis. Vous parlez de 25 % de cas de récidive qui se produisent dans les deux ans suivant la libération. Vous savez que le rapport du vérificateur général, qui a été publié en 2018, indiquait que les statistiques sur les taux de récidive au fédéral sont tout à fait incomplètes, car elles ne tiennent pas compte des gens qui sont incarcérés dans les prisons et qui se retrouvent dans les prisons fédérales. Les données que je possède indiquent qu'environ 50 % des gens qui se retrouvent dans les établissements fédéraux pour la première fois ont déjà écopé de sentences de moins de deux ans. N'y aurait-il pas une prémisse à faire dans votre étude pour valider les données sur le plan de la récidive avant d'aborder ce sujet?

[Traduction]

M. Bragdon : Merci, sénateur Boisvenu. Je peux vous assurer que les données que nous présentons ont été fournies par le Service correctionnel du Canada. Elles se fondent sur les recherches que nous avons faites à cet égard. Ce chiffre se rapporte aux gens qui sont libérés des prisons fédérales, après deux ans.

Bien entendu, un bon nombre d'entre eux ont peut-être purgé leur peine dans des établissements provinciaux et des établissements carcéraux provinciaux avant d'entrer dans le système fédéral. Ce sont les données que nous avons reçues du Service correctionnel du Canada. De plus, nous savons que les taux de récidive sont beaucoup plus élevés parmi les populations minoritaires, et en particulier les populations autochtones. Cela souligne encore une fois que la chose la plus importante que nous puissions faire pour relever ce défi, c'est d'assurer une bonne transition pour les gens qui retournent dans la collectivité, parce que nous savons qu'actuellement, nous n'obtenons pas les résultats souhaités. Nous voulons tous faire en sorte que, si une personne a purgé sa peine et qu'elle revient dans la collectivité, nous lui donnions toutes les chances possibles de réussir sa réinsertion sociale. Cela veut dire que nous devons veiller à lui offrir un volet de développement des compétences de vie, la possibilité de terminer ses études ou du counselling en 12 étapes, ou encore des cercles de responsabilisation, des cercles de soutien, ainsi que des possibilités d'emploi. Si les gens ont un emploi, ils ont un travail, un endroit où se loger, et ils peuvent avoir une réinsertion sociale réussie.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Si l'on tient compte du fait que votre étude pourrait aboutir à une révision potentielle des programmes de réinsertion sociale, souhaitez-vous que cette étude soit menée de façon indépendante, plutôt que par le ministère de la Sécurité

has never carried out an independent study on the performance of rehabilitation programs. Would you like that study to be carried out independently?

[English]

Mr. Bragdon: Thank you, senator. I would certainly be open to an independent review, because I believe the numbers will speak for themselves. If we get successful models that have worked in other jurisdictions and had really good outcomes that are being recognized and we start to roll out similar types of models here in Canada, I would welcome any type of independent review of that, because all of us want these types of initiatives to be successful and to have the desired outcomes, which is a reduction in the revolving door within our prison system so that once people serve their time, they are coming back into the community and are successful in reintegrating and not going back into a life of crime.

That helps victims, families, the individual and the community as a whole. I would welcome any form of independent review as well as the departmental review.

[Translation]

Senator Boisvenu: Will the bill have an impact on the decisions of the Parole Board of Canada board members?

[English]

Mr. Bragdon: This is after time is served, after time released. I don't know the direct effect it would have on parole board decisions. The parole board is separate and independent, and they would operate. But hopefully if someone is out and they have successfully reintegrated and they are doing well and meeting their targets and they are on track and not recommitting offences, then that bodes well for everyone and the objectives of the National Parole Board of Canada, I'm sure.

Senator Dalphond: Thank you, Mr. Bragdon, for being here today with us. I certainly share the goals of your bill, but my questions will be really for the officials from Public Safety and the Correctional Service.

All of that I thought would be part of the framework already in place and that we already make sure people won't go back to criminality, they will integrate in society, find a job and training and all of that.

Could you indicate to the members of this committee, if this bill was coming into force, what will be changed within your daily operation and planning?

publique? Historiquement, le Canada n'a jamais mené d'étude indépendante sur la performance des programmes de réinsertion sociale. Souhaitez-vous que cette étude soit menée de façon indépendante?

[Traduction]

M. Bragdon : Merci, sénateur. Je verrais certainement d'un bon œil un examen indépendant, car je crois que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Si nous obtenons des modèles qui ont donné de bons résultats dans d'autres pays, qui sont reconnus et que nous commençons à mettre en œuvre des modèles semblables ici au Canada, je serais entièrement d'accord pour que ce soit soumis à toute forme d'examen indépendant. Nous voulons tous, en effet, que les initiatives de ce genre soient couronnées de succès et donnent les résultats souhaités, c'est-à-dire réduire le nombre de portes tournantes dans notre système carcéral, de sorte qu'une fois que les gens ont purgé leur peine, ils réintègrent la collectivité avec succès au lieu de recommencer à commettre des crimes.

Cela aide les victimes, les familles, l'individu et la société dans son ensemble. J'accueillerais favorablement toute forme d'examen indépendant ainsi que l'examen ministériel.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Le projet de loi aura-t-il un impact sur les décisions des commissaires qui siègent à la Commission des libérations conditionnelles du Canada?

[Traduction]

M. Bragdon : C'est une fois que la peine a été purgée, après la libération. Je ne sais pas quel effet direct cela aurait sur les décisions de la Commission des libérations conditionnelles. La Commission des libérations conditionnelles est distincte et indépendante, et elle jouerait son rôle. Mais si une personne est libérée et qu'elle a réussi à réintégrer la société, qu'elle s'en sort bien, qu'elle atteint ses objectifs, qu'elle est sur la bonne voie et qu'elle ne récidive pas, cela augure bien pour tout le monde et pour les objectifs de la Commission nationale des libérations conditionnelles du Canada, j'en suis certain.

Le sénateur Dalphond : Merci, monsieur Bragdon, d'être parmi nous aujourd'hui. Je partage certainement les objectifs de votre projet de loi, mais mes questions s'adresseront aux représentants de la Sécurité publique et du Service correctionnel.

Je pensais que tout cela ferait partie du cadre déjà en place et que nous veillions à ce que les gens ne redeviennent pas des criminels, qu'ils s'intègrent à la société, qu'ils trouvent un emploi, qu'ils suivent une formation et tout le reste.

Pourriez-vous indiquer aux membres du comité, si ce projet de loi entrait en vigueur, ce qui changerait dans vos opérations et votre planification quotidiennes?

Julie Thompson, Director General, Crime Prevention, Corrections, Criminal Justice and Aboriginal Policing Policy Directorate, Public Safety Canada: Thank you very much for the question. I'll start and then pass it to my colleague from the Correctional Service of Canada if she would like to add anything.

It would be difficult to speculate at this current time about how the department would implement the framework, as the bill is currently being considered as part of parliamentary procedure, but I can reference two things that currently exist inside the Department of Public Safety. Perhaps my colleague would like to speak to programs that exist inside the correctional service.

Currently there are several different contribution programs that exist inside Public Safety that provide funding to community-based organizations to implement and carry out various programming related to recidivism, the reduction of recidivism and the reintegration of recently released people who have been incarcerated in federal institutions.

I would be happy to provide additional information on those particular programs, but don't want to eat up your time with answering that. That information is available on the Public Safety Canada website. I can stop my answer there and then refer to my colleague from the Correctional Service of Canada to see if she would like to add any information about current programming inside the correctional service related to promoting safe reintegration and reducing recidivism.

Carmen Long, Director General, Offender Programs and Reintegration Branch, Correctional Service of Canada: I'll keep this brief, but the focus within the Correctional Service of Canada really is the safe reintegration of offenders. We take a number of different approaches to manage that. Of course, we provide effective programs in the institution and the community, programs that we know target those factors directly related to criminal behaviour; by teaching offenders how to manage those factors, they are able to better successfully reintegrate. We have correctional programs. We have employment. We have education. Those are fundamental and required through legislation for us to provide to facilitate the return of offenders.

In addition, one of the practices that is very critical for us is the case management piece. So every offender from intake to the end of their sentence is working with the parole officer and a case management team, and these individuals have reviewed the risk and the needs of the offenders. They monitor their programs, they provide the support and so they have a very active ongoing interaction with the offenders.

Julie Thompson, directrice générale, Direction de la prévention du crime, des affaires correctionnelles, de la justice pénale et des politiques de police autochtone, Sécurité publique Canada : Merci beaucoup pour la question. Je vais commencer, puis je céderai la parole à ma collègue du Service correctionnel du Canada, si elle a quelque chose à ajouter.

Il serait difficile de spéculer à l'heure actuelle sur la façon dont le ministère mettrait cette mesure en œuvre, puisque le projet de loi est actuellement à l'étude dans le cadre de la procédure parlementaire, mais je peux mentionner deux choses qui existent actuellement au ministère de la Sécurité publique. Ma collègue pourra peut-être parler des programmes qui existent au sein du Service correctionnel.

À l'heure actuelle, il y a, au sein de la Sécurité publique, plusieurs programmes de contribution qui fournissent du financement aux organismes communautaires pour mettre en œuvre et exécuter divers programmes liés à la récidive, la réduction de la récidive et la réinsertion sociale des personnes récemment libérées qui ont été incarcérées dans des établissements fédéraux.

Je me ferai un plaisir de vous fournir des renseignements supplémentaires sur ces programmes en particulier, mais je ne voudrais pas monopoliser votre temps pour cela. Cette information est disponible sur le site Web de Sécurité publique Canada. Je peux m'arrêter ici et demander à ma collègue du Service correctionnel du Canada si elle souhaite ajouter des renseignements sur les programmes actuels du Service correctionnel visant à promouvoir la réinsertion sociale en toute sécurité et à réduire la récidive.

Carmen Long, directrice générale, Direction des programmes et réinsertion sociale des délinquants, Service correctionnel du Canada : Je serai brève, mais le Service correctionnel du Canada met vraiment l'accent sur la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants. Nous adoptons un certain nombre d'approches différentes pour gérer cela. Bien entendu, nous offrons des programmes efficaces en établissement et dans la collectivité, des programmes qui ciblent les facteurs directement liés au comportement criminel; lorsqu'on enseigne aux délinquants comment gérer ces facteurs, ils sont mieux en mesure de réussir leur réinsertion sociale. Nous avons des programmes correctionnels. Nous avons l'emploi. Nous avons l'éducation. Il s'agit de mesures fondamentales que la loi nous oblige à prendre pour faciliter le retour des délinquants.

De plus, l'une des pratiques qui est très importante pour nous est la gestion de cas. Donc, chaque délinquant, de son entrée en prison jusqu'à la fin de sa peine, travaille avec un agent de libération conditionnelle et une équipe de gestion de cas, et ces personnes ont examiné le risque et les besoins des délinquants. Elles surveillent leurs programmes, elles offrent du soutien et elles ont donc une interaction très active avec les délinquants.

I would say for us in reducing recidivism, those interventions are fundamental.

Senator Dalphond: What is the level of implication of the community?

Ms. Long: We have a very active community presence within CSC. We have parole officers who are working with the offenders out in the community. We have correctional program officers and Indigenous correctional program officers. We're providing ongoing correctional programs to offenders. We have community employment opportunities that are available. We have Indigenous community liaison officers. We have a number of individuals who work as a team in order to be able to provide a good view on the risk and needs of the offender and to be able to adjust the plan and the supervision strategy in order to mitigate risk but also to facilitate the reintegration of the offender back.

Senator McPhedran: My question is to the officials representing Public Safety Canada, and this is a question developed in consultation with Senator Pate.

During study of Bill C-83, the Senate emphasized the need for a judicial oversight of the correctional service to ensure cultural change within the service necessary to uphold human rights and promote reintegration. If Bill C-228 is passed, how will Public Safety Canada take into account the recommendations made by the Senate in favour of judicial oversight of correctional decision making during development of the national framework?

Ms. Thompson: Thank you very much. That is a broad-reaching question. I would have difficulty answering that question right now. Of course, the role of Public Safety Canada is to provide advice directly to the minister on such matters so, while I am unable to comment directly on that particular question today, I would note in general that, in the development of policies, development of programs, development of other tools and instruments, information is taken into consideration from a broad range of sources, including recommendations from Senate committees, et cetera. Thank you.

Senator McPhedran: Thank you very much. May I ask for a written answer to my question, please, when that is possible? Thank you.

My next question is for Mr. Bragdon. Thank you for being with us today. It is also directed to Public Safety Canada officials who can answer.

Je dirais qu'en ce qui concerne la réduction de la récidive, ces interventions sont fondamentales.

Le sénateur Dalphond : Quel est le niveau de participation de la collectivité?

Mme Long : Au SCC, nous avons une présence communautaire très active. Nous avons des agents de libération conditionnelle qui travaillent auprès des délinquants dans la collectivité. Nous avons des agents de programmes correctionnels et des agents de programmes correctionnels autochtones. Nous offrons des programmes correctionnels continus aux délinquants. Nous avons des possibilités d'emploi dans la collectivité. Nous avons des agents de liaison avec les communautés autochtones. Nous avons un certain nombre de personnes qui travaillent en équipe afin d'avoir une bonne idée du risque et des besoins du délinquant et d'être en mesure d'adapter le plan et la stratégie de surveillance pour atténuer le risque, mais aussi pour faciliter la réinsertion sociale du délinquant.

La sénatrice McPhedran : Ma question s'adresse aux représentants de Sécurité publique Canada, et elle a été élaborée en consultation avec la sénatrice Pate.

Au cours de l'étude du projet de loi C-83, le Sénat a insisté sur la nécessité d'un contrôle judiciaire du service correctionnel afin d'assurer le changement de culture nécessaire, au sein du service, pour protéger les droits de la personne et promouvoir la réinsertion sociale. Si le projet de loi C-228 est adopté, comment Sécurité publique Canada tiendra-t-il compte des recommandations faites par le Sénat en faveur d'un contrôle judiciaire du processus décisionnel en matière correctionnelle pendant l'élaboration du cadre national?

Mme Thompson : Merci beaucoup. C'est une vaste question. J'aurais de la difficulté à y répondre maintenant. Bien entendu, le rôle de Sécurité publique Canada est de conseiller directement le ministre sur de tels sujets. Je ne suis donc pas en mesure de commenter directement cette question aujourd'hui, mais je tiens à souligner qu'en général, l'élaboration des politiques et des programmes, l'élaboration d'autres outils et instruments, prend en considération l'information provenant d'un large éventail de sources, y compris les recommandations des comités du Sénat, et cetera. Merci.

La sénatrice McPhedran : Merci beaucoup. Puis-je demander une réponse écrite à ma question, si c'est possible? Merci.

Ma prochaine question s'adresse à M. Bragdon. Je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui. Elle s'adresse également aux fonctionnaires de Sécurité publique Canada qui peuvent répondre.

Rehabilitation is a process that begins long before an inmate is released from federal incarceration. Given the record of major cuts to inmate rehabilitation programs over the past decade, what solid practical solutions do you envision such a framework should include during incarceration as an intrinsic component to a fulsome analysis of effective rehabilitation programs to support non-recidivism?

Mr. Bragdon: Thank you for the question, senator; I appreciate that. I agree that so much work can be done while someone is still serving their time on the inside and working in conjunction with the Correctional Service of Canada and obviously with the other programs going on inside the facility. What can we make sure is available while time is being served to prepare for release as well and how can we improve that? Is there a way we can make sure that what they're receiving while incarcerated is also starting the work that will be necessary to form the linkages for a successful outcome upon release?

We need to be looking at the programming happening within, and I'm sure that the department is also doing this on a regular basis: examining, looking at it and making sure. But we and expertise from the outside can speak to that and say, okay, here are some models implemented in other jurisdictions around the world that are having success on the inside to prepare people for their release date so they can successfully reintegrate.

That is what this bill is really all about — looking at best practices within Canada, but also internationally that are having good and remarkable success in helping people reintegrate back into communities.

I'm totally open to those and that's definitely part of the vision of the bill, which is how we can make sure that people are best positioned, upon their release, to successfully re-engage with the community and to reintegrate without going back into criminal activity.

Senator Moodie: My question is also in collaboration with Senate Pate and it's about community alternatives to prisons. I'm directing my question to Ms. Thompson from Public Safety.

Section 81 of the Corrections and Conditional Release Act allows individuals to be transferred to Indigenous communities to serve their sentences in ways that can be vital for reintegration but which are rarely used in practice.

The Senate amendments to Bill C-83 aimed to ensure increased use of such alternatives to incarceration, in particular for Black and other racialized and marginalized groups, but were rejected by the government. If Bill C-228 passes, what steps will

La réinsertion est un processus qui commence bien avant qu'un détenu ne soit libéré d'un établissement fédéral. Compte tenu du nombre record de compressions importantes effectuées dans les programmes de réinsertion des détenus au cours de la dernière décennie, quelles solutions pratiques solides un tel cadre devrait-il inclure pendant l'incarcération en tant qu'élément intrinsèque d'une analyse approfondie des programmes de réadaptation efficaces permettant d'appuyer le non-récidivisme?

M. Bragdon : Je vous remercie de votre question, sénatrice. Je suis d'accord pour dire qu'il y a beaucoup de travail à faire pendant qu'une personne est encore en prison, en collaboration avec le Service correctionnel du Canada et, évidemment, avec les autres programmes qui se déroulent à l'intérieur de l'établissement. Quels sont les programmes dont nous devons assurer la disponibilité pendant la période de détention afin de préparer le détenu à sa sortie et comment pouvons-nous améliorer cela? Y a-t-il moyen de s'assurer que ce qu'il reçoit pendant son incarcération permette aussi de commencer le travail qui sera nécessaire pour le mener vers une réinsertion réussie?

Nous devons examiner les programmes qui sont mis en œuvre, et je suis sûr que le ministère le fait aussi régulièrement, c'est-à-dire qu'il les examine et en assure l'exécution. Mais nous-mêmes et les experts de l'extérieur pouvons en parler et dire : voici des modèles mis en œuvre ailleurs dans le monde qui réussissent en prison pour préparer les gens en vue de leur sortie afin qu'ils puissent réussir leur réinsertion.

Ce projet de loi vise essentiellement à examiner les pratiques exemplaires au Canada, mais aussi à l'échelle internationale, qui réussissent remarquablement bien à aider les gens à réintégrer la société.

Je suis tout à fait ouvert à cela et cela fait certainement partie de la vision du projet de loi, c'est-à-dire la façon dont nous pouvons nous assurer que les gens sont mieux préparés, au moment de leur libération, pour réussir à se réinsérer dans la collectivité et à réintégrer la société sans reprendre des activités criminelles.

La sénatrice Moodie : Ma question, en collaboration avec la sénatrice Pate, porte sur les solutions communautaires permettant de remplacer les prisons. Ma question s'adresse à Mme Thompson, de la Sécurité publique.

L'article 81 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition permet de transférer des personnes dans des communautés autochtones pour qu'elles purgent leur peine d'une manière qui peut être essentielle à leur réinsertion sociale, mais qui est rarement utilisée dans la pratique.

Les amendements du Sénat au projet de loi C-83 visaient à assurer un recours accru à de telles solutions de rechange à l'incarcération, en particulier pour les Noirs et d'autres groupes racialisés et marginalisés, mais ils ont été rejetés par le

the government be taking to ensure increased use of provisions such as section 81 as part of the national framework?

Ms. Thompson: Thank you for the question. Again, it would be difficult to hypothesize or anticipate particular government direction as this particular bill is still subject to parliamentary proceedings. However, I could offer some information about a program that is available today called the Indigenous Community Corrections Initiative, where, in Budget 2017, \$10 million over five years was allocated to try to reduce the gap between Indigenous and non-Indigenous offenders in the criminal justice system by increasing community capacity and supporting the development of reintegration and alternatives-to-custody projects. Through that funding of \$10 million, 16 organizations were funded and are currently conducting programming today.

For your information, examples of some of those organizations are the Native Counselling Services of Alberta, The Native Courtworker and Counselling Association of British Columbia, the Odawa Native Friendship Centre and others working on the important issue of supporting reintegration and alternatives-to-custody projects, particularly for Indigenous prisoners.

Senator Moodie: Mr. Bragdon, as you know, recidivism is an issue that impacts Blacks and Indigenous communities more than others. Could you speak to the conversations and feedback you've had with some of these communities? What is their feeling about the bill?

Mr. Bragdon: Thank you, senator, for the question. I am thankful for the conversations I've had with Indigenous friends, but you will also be hearing testimony later at this committee from the Honourable Graydon Nicholas, a member of the Wolastoqey First Nation from my home province here in New Brunswick and former Lieutenant Governor for New Brunswick and a former provincial court judge.

This bill goes a long way in addressing some of the challenges that are there. One of the amendments that was proposed in the other place, at committee, came from the MP for St. John's East, Mr. Harris from the NDP, and it was pertaining to this, looking at making sure access to all programs are available for all peoples, including obviously and especially for those who are of minority communities, who are Indigenous or Black Canadians. We gladly welcomed that amendment into the bill at the Standing Committee on Public Safety and National Security in the House.

gouvernement. Si le projet de loi C-228 est adopté, quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour assurer un recours accru à des dispositions comme l'article 81 dans le cadre national?

Mme Thompson : Je vous remercie de la question. Encore une fois, il serait difficile d'émettre des hypothèses ou de prévoir une orientation gouvernementale particulière, car ce projet de loi fait toujours l'objet de délibérations parlementaires. Cependant, je pourrais vous donner quelques renseignements sur un programme qui est offert aujourd'hui, l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones, pour laquelle, dans le budget de 2017, 10 millions de dollars sur cinq ans ont été alloués afin de tenter de réduire l'écart entre les délinquants autochtones et non autochtones, dans le système de justice pénale, en augmentant la capacité communautaire et en appuyant l'élaboration de projets de réinsertion sociale et de solutions de rechange à la détention. Grâce à ce financement de 10 millions de dollars, 16 organismes ont été financés et mènent actuellement des programmes.

À titre d'information, voici quelques exemples de ces organismes : le Native Counselling Services of Alberta, The Native Courtworker and Counselling Association of British Columbia, l'Odawa Native Friendship Centre et d'autres intervenants qui travaillent sur la question importante de l'appui aux projets de réinsertion sociale et de solutions de rechange à la détention, en particulier pour les détenus autochtones.

La sénatrice Moodie : Monsieur Bragdon, comme vous le savez, la récidive est un problème qui touche les communautés noires et autochtones plus que d'autres. Pourriez-vous nous parler des conversations et des commentaires que vous avez eus avec certaines de ces communautés? Qu'est-ce qu'elles pensent du projet de loi?

M. Bragdon : Merci, sénatrice, de votre question. Je suis reconnaissant des conversations que j'ai eues avec des amis autochtones, mais vous entendrez aussi plus tard, au comité, le témoignage de l'honorable Graydon Nicholas, un membre de la Première nation Wolastoqey de ma province, ici, au Nouveau-Brunswick, un ancien lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick et ancien juge de la cour provinciale.

Ce projet de loi contribue grandement à régler certains des problèmes qui existent. L'un des amendements qui ont été présentés à l'autre endroit, au comité, venait du député de St. John's-Est, M. Harris, du NPD, et il proposait de veiller à ce que tout le monde ait accès à tous les programmes, notamment et surtout, bien sûr, les membres des communautés minoritaires autochtones ou noires. Nous avons accueilli avec plaisir cet amendement au Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre.

We want to ensure access is there and we're making sure consideration is given for people to be able to gain access to services, people who most need it and want those partnerships to reintegrate successfully.

Senator Oh: Thank you, MP Bragdon, for being here. Have any Canadian provinces or territories applied a framework on recidivism similar to what is proposed in Bill C-228? If so, are there elements of this framework that could inform the proposed federal framework for Canada?

Mr. Bragdon: Thank you, senator. I appreciate it. That's a great question. I believe there are individual models within each jurisdiction. Different provinces are working with different types of organizations and groups. Some jurisdictions are having, I'm sure, some good outcomes, maybe some better than others. That's where I feel the role of the national framework is an opportunity to find those best practices across the country and territories to make sure that the ones getting the best outcomes are the ones made available and that the public is made aware of them, but most importantly, those who have the opportunity to implement these types of strategies will have access to those programs, both here at home but also internationally.

Senator Oh: I noticed in the report that recidivism abounds among the Indigenous males at 38%, greater than non-Indigenous males at 21%. It's the same thing for females, at 20% compared to non-Indigenous females at 9%.

No one is born as a criminal. We are all born equal. Do you not think that it is more important to help a particular group, either Black or Indigenous people, before they get to prison, instead of after they get to prison when you come up with Bill C-228? I think you should emphasize before.

Mr. Bragdon: Thank you, senator. I agree. This bill is obviously geared towards reducing recidivism once time is served to make sure they never have to go back into the prison system, but you're absolutely right. We need to do more on the front end to make sure that fewer people do become incarcerated and don't have to go that pathway.

This particular bill addresses those who have served time. How can we make sure that they don't go back into the system again?

Senator Richards: Thank you, Mr. Bragdon, for being here today. I'm from your home province. I've known Graydon Nicholas for years, and I think he is a fine man as well.

Alistair MacLeod was a friend of mine, a short-story writer from Cape Breton. He had a great line; he said people are better when they're loved. I think that's a fundamental line that should be used in our culture and in our society. The trouble with a lot

Nous voulons nous assurer que l'accès est là et que l'on tient compte des gens qui veulent avoir accès aux services, des gens qui en ont le plus besoin et qui veulent ces partenariats pour réussir leur réinsertion sociale.

Le sénateur Oh : Merci, monsieur Bragdon, d'être ici. Y a-t-il des provinces ou des territoires canadiens qui ont appliqué un cadre sur la récidive semblable à ce qui est proposé dans le projet de loi C-228? Si oui, y a-t-il des éléments de ce cadre qui pourraient éclairer le cadre fédéral proposé pour le Canada?

M. Bragdon : Merci, sénateur. Je vous en remercie. C'est une excellente question. Je crois qu'il y a des modèles individuels dans chaque administration. Les différentes provinces travaillent avec différents types d'organismes et de groupes. Je suis sûr que certaines administrations obtiennent de bons résultats, peut-être meilleurs que d'autres. C'est là où je pense que le rôle du cadre national est une occasion de trouver des pratiques exemplaires dans l'ensemble du pays et des territoires pour s'assurer que les meilleurs résultats obtenus sont ceux qui seront disponibles et que le public en sera informé. Mais surtout, ceux qui ont la possibilité de mettre en œuvre ce genre de stratégies auront accès à ces programmes, tant au Canada qu'à l'étranger.

Le sénateur Oh : J'ai remarqué dans le rapport que le taux de récidive est de 38 % chez les hommes autochtones et de 21 % chez les hommes non autochtones. C'est la même chose pour les femmes autochtones, dont le taux est de 20 %, comparativement à 9 % pour les non-Autochtones.

Personne ne naît criminel. Nous sommes tous nés égaux. Ne croyez-vous pas qu'il soit plus important d'aider un groupe en particulier, qu'il s'agisse de Noirs ou d'Autochtones, avant qu'ils ne se retrouvent en prison, plutôt qu'après, lorsque vous arrivez avec le projet de loi C-228? Je pense que vous devriez insister avant.

M. Bragdon : Merci, sénateur. Je suis d'accord. De toute évidence, le projet de loi vise à réduire le taux de récidive une fois la peine purgée pour s'assurer que les gens n'aient jamais à retourner en prison, mais vous avez tout à fait raison. Nous devons en faire plus dès le départ pour faire en sorte que moins de gens soient incarcérés et qu'ils n'aient pas à suivre cette voie.

Ce projet de loi vise ceux qui ont purgé une peine. Comment pouvons-nous faire en sorte qu'ils ne retournent pas en prison?

Le sénateur Richards : Merci, monsieur Bragdon, d'être ici aujourd'hui. Je viens de votre province. Je connais Graydon Nicholas depuis des années, et je pense aussi que c'est un homme bien.

Alistair MacLeod était un ami à moi, un auteur de nouvelles du Cap-Breton. Il avait une belle maxime; il disait que les gens sont meilleurs quand ils sont aimés. Je pense que c'est une maxime fondamentale dont notre culture et notre société

of people who get into jail is they haven't been loved. We know that. How is your bill different in formula compared to other bills or other situations that were used in the past? How is it fundamentally different, if at all?

Those people who get out and become recidivists, do they tend to commit more serious and greater crimes than when they were first incarcerated? I think that's another danger. If you could perhaps answer that for me, I would be grateful. Thank you.

Mr. Bragdon: Thank you, senator. Those are great questions. Obviously, the best thing that we can do is to make sure, on the front end, that we're doing everything we can to put in place the best practices that are known around the world.

The idea behind this bill is this. I don't believe nationally we've undertaken to establish a national framework of best practices and put together a strategy that can help overall reduce the rates of recidivism from coast to coast to coast. The aim of this bill is to make sure we're looking at new and innovative approaches as well as those that have been tried and true, that are working well, in conjunction with and especially those on the front lines who are making such a difference here in Canada. If they are getting good outcomes in one pocket or region, perhaps part of that could be adapted and employed in other parts of the country.

The motive behind the bill is to provide a national framework from which the provincial and territorial governments can pull to contextualize their area of best practices. Then we'll look at those and measure those over a period of time and see what is working well. It's the hybrid approach that gets so much success. It's not just the governmental aspect; they play a role. It's not just the non-profit aspect or the faith-based community; they play a role. The Indigenous community plays a role. But it's also the private sector coming alongside. It's that partnership of various sectors that gets the best outcomes. How can we make sure there is a successful interface where we can pilot some of those types of effective programs to basically help us accomplish the objective we all have, which is to end the recidivism cycle?

Senator Richards: Mr. Bragdon, will we have the funds to do this? Will the money be given to do this? Will the money be used properly? These are questions that the public generally comes to ask, sometimes late but they come to ask.

Mr. Bragdon: A good question, senator. Look, I believe that this is an investment of funds that actually saves taxpayers money overwhelmingly and disproportionately. For every person we successfully reintegrate, we are saving taxpayers huge

devraient s'inspirer. Le problème, pour beaucoup de gens qui se retrouvent en prison, c'est qu'ils n'ont pas été aimés. Nous le savons. En quoi la formule de votre projet de loi diffère-t-elle de celle d'autres projets de loi ou d'autres situations qui ont été utilisées dans le passé? En quoi est-ce fondamentalement différent, si c'est le cas?

Les récidivistes qui sortent de prison ont-ils tendance à commettre des crimes plus graves que lorsqu'ils ont été incarcérés pour la première fois? Je pense que c'est un autre danger. Si vous pouviez répondre à cette question, je vous en serais reconnaissant. Merci.

M. Bragdon : Merci, sénateur. Ce sont d'excellentes questions. Évidemment, la meilleure chose que nous puissions faire, c'est de nous assurer, dès le départ, que nous faisons tout ce que nous pouvons pour mettre en place les pratiques exemplaires qui sont connues dans le monde entier.

L'idée derrière ce projet de loi est la suivante. Je ne crois pas que nous ayons entrepris, à l'échelle nationale, d'établir un cadre national de pratiques exemplaires et d'élaborer une stratégie qui pourrait contribuer à réduire les taux de récidive d'un océan à l'autre. Le but de ce projet de loi est de veiller à ce que nous examinons des approches nouvelles et novatrices ainsi que celles qui ont été mises à l'essai et qui fonctionnent bien, en collaboration surtout avec ceux qui sont en première ligne et qui font bouger les choses ici au Canada. S'ils obtiennent de bons résultats dans une collectivité ou dans une région, peut-être qu'une partie de leur approche pourrait être adaptée et utilisée dans d'autres régions du pays.

Le projet de loi vise à établir un cadre national à partir duquel les gouvernements provinciaux et territoriaux pourront mettre en contexte leurs pratiques exemplaires. Ensuite, nous les examinerons et les mesurerons sur une certaine période pour voir ce qui fonctionne bien. C'est l'approche hybride qui connaît autant de succès. Ce n'est pas seulement le secteur gouvernemental; il joue un rôle. Ce n'est pas seulement le secteur sans but lucratif ou la communauté confessionnelle; ils jouent un rôle. La communauté autochtone joue un rôle. Mais il y a aussi le secteur privé. C'est ce partenariat de divers secteurs qui donne les meilleurs résultats. Comment pouvons-nous nous assurer d'avoir une interface réussie où nous pouvons mettre à l'essai certains de ces types de programmes efficaces pour nous aider essentiellement à atteindre l'objectif que nous avons tous, c'est-à-dire mettre fin au cycle de la récidive?

Le sénateur Richards : Monsieur Bragdon, aurons-nous les fonds pour le faire? Donnera-t-on assez d'argent pour cela? L'argent sera-t-il bien dépensé? Ce sont des questions que le public se pose, ne serait-ce que, a posteriori.

M. Bragdon : C'est une bonne question, sénateur. Écoutez, les économies que l'on peut réaliser sont massives, au-delà de toute proportion par rapport à l'investissement requis. Chaque fois que nous réussissons une réinsertion sociale, nous

amounts of money. Think of the cost savings for those who transition successfully back into employment. The cost of litigation goes down. The cost of incarceration goes down. The cost of law enforcement goes down. The cost of the judicial process goes down. The cost of social services and the burden on the health care system go down. Because every person we successfully reintegrate comes off of those rolls of dependency and migrates towards contributing back into society. That helps not only them but also their families in the broader connection.

A case can be made for cost savings there. That's why I believe governments will come alongside. I am glad to say — and I will say this, Senator Richards, very quickly — that I was so pleased with the all-party support we received throughout the process, overwhelming support with the governing party, as well as the NDP and the Green Party, all coming alongside us to help make this happen. I believe there is political will, and where there is political, there will be investment, I believe.

Senator Richards: Thank you very much for that.

Senator Busson: Mr. Bragdon, thank you again for coming along with the officials who are here to help us understand this important bill.

There is a saying about doing the same or similar things and expecting a different result, so this is refreshing. I certainly support where you're going with this. It's important, as people move out of an institution, that they are supported as an individual by a number of agencies in a wraparound support; one individual with all of these groups and services, all working to a positive result. It is so important. We've all seen the devastating results of failure, not just to the individual but to society generally. So I'm very supportive of this.

You quoted a very shocking statistic when you started your presentation. You said that the children of people who are incarcerated are seven times more likely to be incarcerated themselves. Does your vision through Bill C-228 include support for families as this moves forward, given the two results for the people who might be following the path of this revolving door and as a support for the person themselves?

Mr. Bragdon: Thank you, senator. That is a great question. It's an area of passion, and I referred to the founder of the organization, Monty Lewis, a dear friend of mine who has passed. He and his wife founded the organization. He was the one who would often quote that statistic that the children of those incarcerated are seven times more likely to themselves become incarcerated.

économisons des sommes astronomiques au contribuable. Songez aux économies qui se font chaque fois que quelqu'un réintègre le marché du travail avec succès. Le coût des litiges diminue. Le coût de l'incarcération diminue. Le coût de l'application de la loi diminue. Le coût du processus judiciaire diminue. Le coût des services sociaux et le fardeau imposé au système de soins de santé diminuent. Parce que chaque personne que nous réussissons à réintégrer avec succès sort de ce cycle de dépendance et migre vers une contribution à la société. Cela les aide, eux, mais aussi leurs proches, dans le contexte plus large.

Il est manifeste qu'il y a des économies à faire. C'est pourquoi je crois que les gouvernements se rallieront à la cause. Je suis heureux de dire — et je le ferai très rapidement, sénateur Richards — que j'apprécie outre mesure l'appui que tous les partis nous ont témoigné tout au long du processus, un appui incroyable de la part du parti au pouvoir, ainsi que du NPD et du Parti vert, qui se sont tous joints à nous pour contribuer à la réalisation de ce projet. Je crois qu'il y a une volonté politique, et lorsqu'il y a une volonté politique, je crois qu'il y aura des investissements.

Le sénateur Richards : Merci beaucoup.

La sénatrice Busson : Monsieur Bragdon, je vous remercie encore une fois d'être venu avec les fonctionnaires qui sont ici pour nous aider à comprendre cet important projet de loi.

Il paraît qu'il est insensé de faire et de refaire les mêmes choses en s'attendant à obtenir un résultat différent, alors c'est rafraîchissant. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites. Il est important, à mesure que les gens quittent un établissement, qu'ils soient soutenus globalement et individuellement par divers organismes; une personne pouvant compter sur tous ces groupes et services, tous travaillant de concert pour un résultat positif. C'est tellement important. Nous avons tous été témoins des conséquences dévastatrices de l'échec, non seulement pour la personne en cause, mais pour la société en général. Je suis donc tout à fait d'accord.

Vous avez cité une statistique très choquante au début de votre exposé. Vous avez dit que les enfants des personnes incarcérées sont sept fois plus susceptibles d'être incarcérés en prison. Votre vision du projet de loi C-228 comprend-elle le soutien aux familles à mesure que les choses avancent, compte tenu des deux résultats pour les gens qui pourraient suivre la voie de la porte tournante et comme soutien à la personne elle-même?

M. Bragdon : Merci, sénatrice. C'est une excellente question. C'est un domaine qui m'intéresse avec passion, et j'ai parlé d'un de mes bons amis, le fondateur de l'organisation, Monty Lewis, qui est malheureusement décédé. Son épouse et lui ont fondé l'organisation. C'est lui qui citait souvent cette statistique selon laquelle les enfants des détenus sont sept fois plus susceptibles d'être eux-mêmes incarcérés.

I'm not exactly sure of the sourcing of that, but he was in that area for years serving, and he would quote that often in his presentations. He, himself, of course, had been incarcerated and worked through that process. He believed, and I believe many in this sector believe, that it's not just the individual who is being released but it's also the whole family who needs adequate supports and wraparounds so they are equipped as well for successful reintegration, where possible and where appropriate, making sure that the families have the support that they need.

Again, it's that hybrid model that I believe will be most effective. It's not one-size-fits-all. There has to be that fluidity in the nature of this framework so that it can be contextualized to the individual needs, to the family needs, to the community needs and to the provincial or territorial needs, being respectful of the context from which the individual is coming. That's what's so important with this model of framework; it has that ability to be fluid, not rigid but fluid. As we know, from jurisdiction to jurisdiction and geography to geography and culture to culture, there are so many aspects that have to be considered.

The most successful models that I've personally seen are those that have the ability to contextualize, shape and meet the needs of those they're working with. It's not one-size-fits-all. What are the best practices and how can we make that contextualized to the area that will best lead to successful outcomes? Thanks for that question, senator; it's so true, and I think we need to incorporate support for families and children as part of that.

Senator Busson: Thank you for that passionate answer. Thank you very much.

Senator Cotter: Thank you, Mr. Bragdon, both for being here and for the bill that you have been championing. It looks to me like one additional aspect of a career on your part to commit to social justice, and I applaud that. I'm with you 100% on that.

I do want to offer what I hope will not be too critical a set of observations. I speak about this from the perspective of having served as a deputy attorney general and deputy minister of justice responsible for corrections for five years during my career, maybe 20 years ago. I would say that, rather than provincial correctional services learning from the Correctional Service of Canada, the reality is and ought to be the other way around. My first criticism, quite frankly, is that this act is not called an act to establish a national framework to reduce recidivism, but a federal framework, which suggests that it will be developed by the Government of Canada.

The bottom line is that a lot of people are in provincial correctional services and correctional centres serving time. They often graduate to more serious types of offences. Sadly, in some circumstances, jails themselves can be a breeding ground for

Je ne suis pas tout à fait sûr de la source de ce problème, mais il a travaillé dans ce domaine pendant des années, et il le citait souvent dans ses exposés. Il avait lui-même été incarcéré et avait suivi ce processus. Il croyait, et je crois que beaucoup de gens dans ce secteur sont de cet avis, que ce n'est pas seulement la personne qui est libérée, mais aussi toute la famille qui a besoin d'un soutien adéquat et de solutions globales, en somme de quoi bien s'équiper pour réussir sa réinsertion sociale. Il faut veiller dans la mesure du possible à ce que les familles aient le soutien dont elles ont besoin.

Encore une fois, le modèle hybride serait à mon avis le plus efficace. Il n'y a pas de solution universelle. Le cadre doit être fluide pour qu'il puisse être contextualisé en fonction des besoins de la personne, des besoins de la famille, des besoins de la collectivité et des besoins de la province ou du territoire, tout en respectant le contexte d'où provient la personne. C'est ce qui est si important avec ce modèle de cadre; il a cette capacité d'être fluide, pas rigide, mais fluide. Comme nous le savons, il y a des tas de facteurs à faire entrer en ligne de compte d'une administration à l'autre, d'une géographie à l'autre et d'une culture à l'autre.

Les modèles les plus efficaces que j'ai personnellement vus sont ceux qui ont la capacité de contextualiser, de façonner et de répondre aux besoins des personnes avec lesquelles ils travaillent. Il n'y a pas de solution universelle. Quelles sont les pratiques exemplaires et comment pouvons-nous les mettre en contexte pour obtenir les meilleurs résultats? Je vous remercie de cette question, sénatrice. C'est tellement vrai, et je pense que nous devons intégrer le soutien aux familles et aux enfants.

La sénatrice Busson : Merci de cette réponse passionnée. Merci beaucoup.

Le sénateur Cotter : Merci, monsieur Bragdon, d'être ici et merci pour le projet de loi que vous défendez. Il me semble que c'est un aspect supplémentaire de votre carrière que de vous engager à l'égard de la justice sociale, et je vous en félicite. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Je tiens à faire une série d'observations qui, je l'espère, ne seront pas trop critiques. Mon point de vue est celui du sous-procureur général et sous-ministre de la Justice responsable des services correctionnels que j'ai été pendant cinq ans, il y a une vingtaine d'années. Je dirais que c'est le Service correctionnel du Canada qui devrait apprendre des services correctionnels provinciaux, plutôt que l'inverse. Ma première critique, très franchement, c'est que cette loi ne s'appelle pas loi établissant un cadre national pour réduire la récidive, mais un cadre fédéral, ce qui laisse entendre qu'elle sera élaborée par le gouvernement du Canada.

En définitive, beaucoup de gens purgent une peine dans les services et centres correctionnels. Ils finissent souvent par commettre des infractions plus graves. Malheureusement, dans certaines circonstances, les prisons elles-mêmes peuvent être un

that. In provincial facilities like Saskatchewan's, over 85% of the inmates are Indigenous. Models have been developed to try to address that. I'll describe one to you.

When I was Saskatchewan's Deputy Attorney General, we initiated a program to look at low-risk offenders and release all whom we could when they'd served the minimum amount of time; built the equivalent of halfway houses; moved correctional officers — jail guards — to jobs where they could help people transition to the community; reduced the number of people in our jails by 10% over two years and had, in total, one reoffender. That might not be the model of today, but I guess I'm suggesting to you that the Correctional Service of Canada actually can learn a lot from what provinces have done. The provinces don't have to sit around and wait to come on board based on what the Government of Canada suggests.

I'm interested in the degree to which you and federal officials see the advantage of actually building a framework that learns from the provinces rather than the other way around. Thank you.

Mr. Bragdon: Thank you, Senator Cotter. I appreciate so much of the expertise that you come to the table with today. Thank you for sharing that.

I couldn't agree with you more that good ideas often flow from the ground up and those closest to the situation often come up with the best solutions in their areas of jurisdiction. The vision of this particular federal framework aspect is adopting the best practices from across and within our own country in different provincial jurisdictions, out of which all that can be pulled together to say here is what is working effectively in New Brunswick or the territories, here is what we've seen as good working models and organizations that have put together a really good structure and having successful outcomes. Also, internationally, there is the power of the federal government to be able to ascertain and gather information from the best practices in other jurisdictions that may be applicable within the Canadian context and, obviously, contextualized to each area, each province and each jurisdiction.

I think it's so important that we are open and able to pull not just locally and not just within our own country but also from other jurisdictions that have some really good working models that we could pull from and it would be there as a framework. This could be up and get structured, and it does not take away from the provinces' abilities to do their own types of reviews and establish best practices within their areas of jurisdiction.

Senator Cotter: Thanks.

terrain fertile pour cela. Dans les établissements provinciaux comme celui de la Saskatchewan, plus de 85 % des détenus sont autochtones. Des modèles ont été élaborés pour essayer d'y remédier. Je vais vous en décrire un.

Lorsque j'étais sous-procureur général de la Saskatchewan, nous avons lancé un programme pour examiner les délinquants à faible risque et libérer tous ceux que nous pouvions libérer une fois qu'ils avaient purgé la peine minimale; nous avons construit l'équivalent de maisons de transition; des agents correctionnels — des gardiens de prison — ont été mutés à des postes où ils pouvaient aider les gens à faire la transition vers la collectivité; le nombre de détenus dans nos prisons a diminué de 10 % en deux ans et il y a eu, au total, un seul récidiviste. Ce n'est peut-être pas le modèle que l'on suit aujourd'hui, mais c'est assez pour me faire dire que le Service correctionnel du Canada peut apprendre beaucoup de ce que les provinces ont fait. Les provinces peuvent se mobiliser sans avoir à attendre les suggestions du gouvernement du Canada.

J'aimerais savoir dans quelle mesure les fonctionnaires fédéraux et vous-même voyez l'avantage de mettre en place un cadre qui tire des leçons des provinces plutôt que l'inverse. Merci.

M. Bragdon : Merci, sénateur Cotter. J'apprécie beaucoup l'expertise que vous apportez à la table aujourd'hui. Merci de nous en avoir fait part.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que les bonnes idées viennent souvent de la base et que ceux qui sont le plus près de la situation trouvent souvent les meilleures solutions dans leurs champs de compétence. La vision de cet aspect particulier du cadre fédéral consiste à adopter les pratiques exemplaires de l'ensemble du pays et de nos diverses administrations provinciales, et à regrouper le tout, relevant par exemple ce qui fonctionne efficacement au Nouveau-Brunswick ou dans les territoires, de bons modèles de travail et des organisations qui ont mis en place une structure bien conçue et qui ont obtenu de bons résultats. De plus, à l'échelle internationale, le gouvernement fédéral a le pouvoir de vérifier et de recueillir de l'information à partir des pratiques exemplaires d'autres pays qui peuvent s'appliquer dans le contexte canadien et, évidemment, être contextualisées selon chaque région, province et administration.

Je pense qu'il est très important que nous soyons ouverts et que nous puissions attirer non seulement des gens à l'échelle locale et de l'intérieur de notre propre pays, mais aussi d'autres pays qui ont de très bons modèles de travail dont nous pourrions nous inspirer. Tout cela pourrait être structuré sans pour autant priver les provinces de faire leurs propres examens et d'établir des pratiques exemplaires dans leurs champs de compétence.

Le sénateur Cotter : Merci.

Senator Jaffer: Mr. Bragdon, I have to say, I really admire your motive for this bill, and I wish you success. I've been thinking a lot since you've introduced this bill in the House of Commons, and today you spoke about prisoners having histories of abuse and violence. In addition to reducing recidivism and helping with rehabilitation, do you also think we should be looking at strategies for decarceration?

I feel that prison seems to be the easy solution — send them to prison. But when I was a practising lawyer, I used to often say to people, you send them to prison but you don't throw the lock away. Sooner or later, they come back. How will they integrate back into society? I'm really happy with the things you have said, because I think that it is a good first step, but have you given some thought to decarceration?

Mr. Bragdon: Thank you, Senator Jaffer. I share your passion. Any time that we can create a pathway by which people can avoid and not have to go through the incarceration route, first by preventing them from entering a life of crime or committing violent acts, but often by addressing the issues at the core, that is a very big discussion and an area of need.

This particular bill is obviously addressing one aspect. When they've done their time, they've served their time and they're in prison but they're about to come back into the community, how can we best affect that outcome in a positive way? I think it's through effective partnerships with our Indigenous communities, with faith-based organizations, non-profits and non-governmental organizations, and obviously the private sector. All can play a role. It's in that sweet spot where they interface that we can develop the best types of models that will have the best outcomes.

Not taking away at all from the concept of decarceration, I think anything we can do on the front end to prevent young people and others from going in the direction of criminal activity that leads to incarceration, and to provide the supports within the communities and the healthy examples within communities, that is obviously the best way to go.

This bill deals in particular with what we can do once someone has served their time. How can we make sure they have a successful outcome and that they don't go back into the prison system? That's the aim of this particular bill. Thank you, Senator Jaffer.

Senator Jaffer: If Bill C-228 is enacted, could Parliament evaluate the extent to which this federal framework for Canada is successful?

Mr. Bragdon: Thank you, senator. I believe the best way of doing that is looking at the rates of recidivism and making a comparative analysis of those who are not going through the intervention programs or the models that are being set up and those who are going through some form of community support

La sénatrice Jaffer : Monsieur Bragdon, je dois dire que j'admire vraiment vos motifs pour ce projet de loi et je vous souhaite beaucoup de succès. J'ai beaucoup réfléchi depuis que vous l'avez présenté à la Chambre, et aujourd'hui vous avez parlé des prisonniers qui ont des antécédents de violence et de mauvais traitements. En plus de réduire la récidive et d'aider à la réadaptation, pensez-vous que nous devrions également envisager des stratégies autres que l'incarcération?

À mon avis, envoyer les gens en prison semble être la solution facile. Mais lorsque j'exerçais le droit, je disais souvent aux gens qu'on les envoyait en prison, mais qu'on ne jetait pas le verrou. Tôt ou tard, ils reviennent. Comment vont-ils réintégrer la société? Je suis vraiment satisfaite de ce que vous avez dit, parce que je pense que c'est un bon premier pas, mais avez-vous réfléchi à la question de la non-incarcération?

M. Bragdon : Merci, sénatrice Jaffer. Je partage votre enthousiasme. Il faut toujours chercher à éviter l'incarcération, d'abord en empêchant les gens d'entrer dans une vie de crime ou de commettre des actes violents, mais souvent en s'attaquant aux problèmes fondamentaux. C'est une discussion très importante et un domaine où il y a un grand besoin.

Ce projet de loi porte évidemment sur un aspect. Si nous pouvons exercer un effet positif au moment où les gens qui ont purgé leur peine sont sur le point de revenir dans la collectivité, c'est bien grâce à des partenariats efficaces avec nos communautés autochtones, avec des organismes confessionnels, des organismes sans but lucratif et non gouvernementaux, et bien entendu avec le secteur privé. Tous peuvent jouer un rôle. C'est dans ce point d'interface que nous pouvons concevoir les modèles qui donneront les meilleurs résultats.

Sans vouloir enlever quoi que ce soit au concept de la non-incarcération, je pense que la meilleure chose à faire, c'est nous efforcer dès le départ à empêcher les jeunes et d'autres personnes de se diriger vers des activités criminelles menant à l'incarcération, et leur offrir du soutien et des exemples sains dans les collectivités.

Ce projet de loi porte en particulier sur ce que nous pouvons faire une fois qu'une personne a purgé sa peine. Comment pouvons-nous nous assurer qu'elle réussira et qu'elle ne retournera pas en prison? C'est l'objectif de ce projet de loi. Merci, sénatrice Jaffer.

La sénatrice Jaffer : Si le projet de loi C-228 est adopté, le Parlement pourrait-il évaluer dans quelle mesure ce cadre fédéral est efficace pour le Canada?

M. Bragdon : Merci, sénatrice. Je crois que la meilleure façon de le faire est d'examiner les taux de récidive et de faire une analyse comparative de ceux qui ne suivent pas les programmes d'intervention ou les modèles qui sont en train d'être mis en place et de ceux qui bénéficient d'une certaine

and intervention on the outside upon release. I'm quite confident, as we've seen internationally, that the difference in success rates in reducing recidivism by those who participate in some form of program or support networking and those who don't will be staggering. As we measure those outcomes of the models we're tracking, I think it's going to reveal some pretty significant and moving results.

Senator Martin: I've heard enough in terms of great questions and great responses, so I will yield the floor to the next senator. Thank you, Mr. Bragdon, for your very passionate and well-articulated answers.

Senator Dalphond: Mr. Bragdon, you referenced that you had broad support in the House of Commons. I didn't notice the Bloc in your list of those supporting your bill. Do I understand that they are not supportive, and if so, why?

Mr. Bragdon: Thank you, senator. I'm not sure exactly as to the rationale. The only understanding I can gather is that they were concerned in regard to areas of provincial jurisdiction and it being a federal framework. I tried and I definitely wanted to assure them that this is not to interfere with areas of provincial jurisdiction. This is to put together a firm framework out of which the provinces and territories could download programs that they felt had the best outcomes and the best types of modelling that they would like to contextualize to their area or purpose. Senator, that would be the only reason that I came down to. Otherwise, in my conversations with the Bloc, they overall supported the concept of reducing recidivism through intervention, but it was around the provincial jurisdiction aspect.

Senator McPhedran: Thank you. I am wondering, MP Bragdon, if you could speak to us briefly about whether you looked at or know of programs that have similar goals to what you set out in your bill but have been particularly effective for women prisoners who are racialized or marginalized in other ways by our society.

Mr. Bragdon: Thank you, senator. In fact, the one model that I referred to and that Ms. Naidoo spoke about at the House of Commons Standing Committee on Public Safety and National Security is a program that works with both men and women from minority communities, particularly those from the African-American communities in Dallas, Houston, Fort Worth and San Antonio. They have had over 30,000 people go through their program. They have had amazing success — incredible success. In fact, it was such a great success that it was recognized by then-President Barack Obama. They awarded Ms. Naidoo as a Champion of Change.

forme de soutien communautaire et d'intervention de l'extérieur au moment de la libération. Je suis tout à fait convaincu, comme nous l'avons vu à l'échelle internationale, que la différence sera frappante entre les taux de réussite en matière de réduction de la récidive chez ceux qui participent à une forme quelconque de programme ou d'appui au réseautage et ceux qui n'y participent pas. Au fur et à mesure que nous examinerons les résultats des modèles que nous suivons, je pense que nous constaterons des faits assez importants et émouvants.

La sénatrice Martin : J'ai assez entendu d'excellentes questions et d'excellentes réponses, alors je vais céder la parole au sénateur suivant. Merci, monsieur Bragdon, de vos réponses très claires et passionnées.

Le sénateur Dalphond : Monsieur Bragdon, vous avez dit que vous aviez un vaste appui à la Chambre des communes. Je n'ai pas remarqué le Bloc dans votre liste de ceux qui appuient votre projet de loi. Dois-je comprendre qu'ils ne l'appuient pas et, dans l'affirmative, pourquoi?

M. Bragdon : Merci, sénateur. Je ne connais pas la raison exacte. Ce qui les préoccupe à ce que j'ai compris, ce sont les aspects de compétence provinciale et le fait qu'il s'agit d'un cadre fédéral. J'ai tout essayé pour les convaincre que ça n'allait pas empiéter sur les champs de compétence des provinces. Il s'agit d'établir un cadre solide à partir duquel les provinces et les territoires pourraient télécharger les programmes qui, selon eux, ont les meilleurs résultats et les meilleurs types de modèles qu'ils aimeraient adapter à leur propre contexte ou objectif. C'est la seule raison que j'ai trouvée. Autrement, d'après les conversations que j'ai eues avec les députés du Bloc, ils étaient généralement en faveur de la réduction de la récidive grâce à l'intervention, mais l'aspect de la compétence provinciale les inquiétait.

La sénatrice McPhedran : Merci. Je me demande, monsieur Bragdon, si vous pourriez nous dire brièvement si vous avez examiné ou si vous connaissez des programmes qui ont des objectifs semblables à ceux que vous énoncez dans votre projet de loi, mais qui ont été particulièrement efficaces pour les femmes détenues qui sont racialisées ou marginalisées d'autres façons par notre société.

M. Bragdon : Merci, sénatrice. En fait, le modèle dont j'ai parlé et dont Mme Naidoo a parlé au Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes est un programme qui travaille à la fois avec les hommes et les femmes des communautés minoritaires, en particulier ceux des communautés afro-américaines à Dallas, Houston, Fort Worth et San Antonio. Plus de 30 000 personnes ont suivi le programme. Ils ont connu un succès tellement incroyable, qu'il a même été reconnu par le président de l'époque, Barack Obama, et Mme Naidoo s'est vue décerner le titre de championne du changement.

It was a model they felt others could try and emulate. It was a good partnership between a local non-profit, faith-based organization; the State of Texas, and companies like AT&T; clothing companies and others that agreed to provide employment opportunities. Then housing and urban development provided and helped with housing needs for those who were transitioning back from incarceration.

It was an amazing model, and I would love to see some of that tailored to the Canadian context. They worked extensively with men and women, and those of minority descent.

Senator McPhedran: Thank you so much.

The Chair: Thank you, senators. We have reached the end of our first panel's time. I would like to thank Mr. Bragdon, Ms. Thompson and Ms. Long for appearing before the committee today.

For our second panel today, we are pleased to have before us The Honourable Graydon Nicholas, Endowed Chair in Native Studies, St. Thomas University, Former Lieutenant Governor of New Brunswick; and Catherine Latimer, Executive Director, John Howard Society of Canada.

On behalf of the committee, we would like to thank both of you for appearing before us today. The floor is yours for opening remarks, Mr. Nicholas.

Hon. Graydon Nicholas, Endowed Chair in Native Studies, St. Thomas University, Former Lieutenant Governor of New Brunswick, as an individual: Thank you very much, honourable senators.

Good afternoon members of the Senate who are studying this private member's bill, Bill C-228. I am grateful for this opportunity to share some experiences I've had. You have a copy of my statement to the members of Parliament when I testified on February 22, 2021.

I am a member of the Wolastoqiyik Nation from the Tobique First Nation. I am currently employed at St. Thomas University in the position of Endowed Chair of Native Studies. I teach students about the criminal justice system as it applies to Indigenous people.

The TRC Calls to Action numbers 30 to 42 indicate the need for reform in the sentencing and treatment of Indigenous persons in the criminal justice system. This is not the first time these reforms were advanced. The first national report was called *Indians and the Law*, written by the Canadian Corrections Association in August 1967. It contained 17 recommendations.

C'était un modèle que d'autres pouvaient essayer d'imiter. Il s'agissait d'un bon partenariat entre un organisme local de nature confessionnelle sans but lucratif, l'État du Texas et des entreprises comme AT&T, des fabricants de vêtements et d'autres qui ont accepté d'offrir des possibilités d'emploi. Ensuite, les autorités chargées du logement et du développement urbain ont répondu aux besoins de logement de ceux qui revenaient de l'incarcération.

C'était un modèle extraordinaire, et je serais ravi qu'il soit adapté au contexte canadien. Ils ont beaucoup travaillé avec les hommes et les femmes, notamment avec des personnes d'origines ethniques minoritaires.

La sénatrice McPhedran : Merci beaucoup.

La présidente : Merci, chers collègues. Le temps de parole de notre premier groupe de témoins est écoulé. Je remercie M. Bragdon, Mme Thompson et Mme Long d'avoir comparu aujourd'hui.

Pour notre deuxième groupe de témoins, nous avons le plaisir d'accueillir l'honorable Graydon Nicholas, titulaire de la chaire dotée en études autochtones de l'Université St. Thomas, et ancien lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick; ainsi que Catherine Latimer, directrice générale de la Société John Howard du Canada.

Au nom du comité, nous tenons à vous remercier tous les deux d'avoir comparu devant nous aujourd'hui. Vous avez la parole pour votre déclaration préliminaire, monsieur Nicholas.

L'honorable Graydon Nicholas, titulaire de la chaire dotée en études autochtones, Université St. Thomas, ancien lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, à titre personnel : Merci beaucoup, honorables sénateurs.

Bonjour aux sénateurs qui étudient ce projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-228. Je suis heureux d'avoir l'occasion de vous faire part de certaines de mes expériences. Vous avez une copie de ma déclaration aux députés lorsque j'ai témoigné le 22 février 2021.

Je suis membre de la nation Wolastoqiyik de la Première nation de Tobique. Je travaille actuellement à l'Université St. Thomas, où j'ai obtenu une chaire dotée en études autochtones. J'enseigne aux étudiants le système de justice pénale tel qu'il s'applique aux Autochtones.

Les appels à l'action numéros 30 à 42 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada indiquent la nécessité d'une réforme de la détermination de la peine et du traitement des Autochtones dans le système de justice pénale. Ce n'est pas la première fois que ces réformes sont proposées. Le premier rapport national, intitulé *Les Indiens et la loi*, a été rédigé par

Other national reports have done the same. In particular, the Law Reform Commission report number 34, entitled *Aboriginal Peoples and Criminal Justice: Equality, Respect and the Search for Justice* in 1991 made important recommendations, in particular, recommendation number 2:

Aboriginal communities identified by the legitimate representatives of Aboriginal peoples as being willing and capable should have the authority to establish Aboriginal justice systems. The federal and provincial governments should enter into negotiations to transfer that authority to those Aboriginal communities.

I will refer to one more study that was done by the Royal Commission on Aboriginal Peoples in a report entitled *Bridging the Cultural Divide: A Report on Aboriginal People and Criminal Justice in Canada* in 1996. The important recommendation was that:

. . . federal, provincial and territorial governments recognize the right of Aboriginal nations to establish and administer their own systems of justice pursuant to their inherent right of self-government, including the power to make laws within the Aboriginal nation's territory.

I will repeat Call to Action number 42, which states:

We call upon the federal, provincial and territorial governments to commit to the recognition and implementation of Aboriginal justice systems in a manner consistent with the Treaty and Aboriginal rights of Aboriginal peoples, the Constitution Act, 1982, and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, endorsed by Canada in November 2012.

Indigenous persons have a high and sad representation in penal institutions in our country. There are many factors that contribute to these statistics. Many are historical, many are because of poverty and many are because the current justice system does not reflect the values of their communities.

As I mentioned earlier, there have been many studies done to recommend fundamental changes in the criminal justice system, but not enough have been implemented. I want to commend the initiative of member of Parliament Mr. Richard Bragdon and the other members who have supported this important legislative blueprint.

l'Association correctionnelle canadienne en août 1967. Il contenait 17 recommandations.

D'autres rapports nationaux ont fait tout autant. En particulier, le rapport numéro 34 de la Commission de réforme du droit intitulé *Les peuples autochtones et la justice pénale : égalité, respect et justice à l'horizon*, publié en 1991, contenait des recommandations importantes, notamment la recommandation numéro 2 :

Les collectivités autochtones que les représentants légitimes des peuples autochtones auront désignées comme disposées et aptes à établir un système de justice qui leur est propre devraient être investies du pouvoir de le faire. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient engager des négociations pour transférer ce pouvoir aux collectivités autochtones visées.

Je vous renvoie à une autre étude réalisée par la Commission royale sur les peuples autochtones dans un rapport intitulé *Par-delà les divisions culturelles : Un rapport sur les Autochtones et la justice pénale au Canada*, qui remonte à 1996. Je reprends une importante recommandation qu'il contenait :

Que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux reconnaissent le droit des nations autochtones de créer et d'administrer leurs propres systèmes de justice conformément à leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, y compris le pouvoir de légiférer, dans le territoire de chaque nation autochtone.

Je reprends également l'appel à l'action numéro 42 :

Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de s'engager à reconnaître et à mettre en œuvre un système de justice autochtone qui soit compatible avec les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones, en plus d'être conforme à la Loi constitutionnelle de 1982 et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à laquelle le Canada a adhéré en novembre 2012.

Les Autochtones sont tristement surreprésentés dans les établissements pénitentiaires de notre pays. De nombreux facteurs contribuent à ces statistiques. Beaucoup sont de nature historique, beaucoup sont attribuables à la pauvreté et beaucoup d'autres encore au fait que le système de justice actuel ne reflète pas les valeurs de leurs collectivités.

Comme je l'ai mentionné, de nombreuses études ont été réalisées pour recommander des changements fondamentaux au système de justice pénale, mais pas assez. Je tiens à féliciter le député Richard Bragdon et les autres députés qui ont appuyé cet important projet de loi.

I make the same request for your positive input and the endorsement of Bill C-228. Thank you very much. *Woliwon.*

The Chair: Thank you very much, Mr. Nicholas. The floor is yours, Ms. Latimer.

Catherine Latimer, Executive Director, John Howard Society of Canada: Thank you very much. It is an honour to be available to this committee and to share the views of the John Howard Society on Bill C-228. The John Howard Societies, as you know, are charities that provide services in more than 60 communities across Canada. Our aim is to further just, effective and humane responses to the causes and consequences of crime. Our charity is rooted in supporting the reintegration of former prisoners and in prison reform.

We enthusiastically support Bill C-228. There have been some significant tragedies that we have all seen. For example, Kimberly Squirrel died on the street three days after being released from a correctional facility. This is a wake-up call to all of us that we can do a lot better than we have done. This bill provides us a real opportunity to work collaboratively and to put together the best practices that allow our communities to be safer.

While there are differing opinions on the appropriate quantum of sentence and the best way to discharge a criminal's debt to society, we all believe that when prisoners are ready to be released and come back into communities, we would like them to be law-abiding, contributing members.

I do not read Bill C-228 as a prisoners' rights bill; I read it as a public safety bill. It is about ensuring former prisoners have the supports they need to keep everyone, including themselves, safe. A recidivism framework, therefore, benefits us all by preventing further victimization and preserving state resources.

The road back for former prisoners is a tough one. Many face loneliness; stigma; extreme poverty; discrimination in employment and housing; barriers due to race, religion or gender; inadequate identification; gaps in the continuity of mental and physical health care; challenges reuniting with families; unfamiliarity with new technologies; serious marginalization; and fear and hostility from community members. Post-release drug overdoses are high. Some utilize drugs and alcohol to ease their discomfort. Suicide rates are also higher among people in their first year after being released from prison.

Je vous en demande tout autant, c'est-à-dire votre contribution positive et votre appui au projet de loi C-228. Merci beaucoup. *Woliwon.*

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Nicholas. Vous avez la parole, madame Latimer.

Catherine Latimer, directrice générale, Société John Howard du Canada : Merci beaucoup. C'est un honneur pour moi d'être à la disposition du comité et de vous faire part du point de vue de la Société John Howard sur le projet de loi C-228. Comme vous le savez, les Sociétés John Howard sont des organismes de bienfaisance qui offrent des services dans une soixantaine de collectivités au Canada. Nous cherchons à apporter des réponses justes, efficaces et humaines aux causes et aux conséquences de la criminalité. Notre organisme a pour mission d'appuyer la réinsertion sociale des anciens prisonniers et la réforme des prisons.

Nous appuyons avec enthousiasme le projet de loi C-228. Nous avons tous été témoins de lamentables tragédies. Je songe par exemple à Kimberly Squirrel, qui est décédée dans la rue trois jours après avoir été libérée d'un établissement correctionnel. Il y a de quoi nous faire prendre conscience et nous apercevoir que nous pouvons faire beaucoup mieux. Ce projet de loi nous donne une véritable occasion de travailler ensemble et de regrouper les pratiques exemplaires qui rendront nos collectivités plus sécuritaires.

Malgré nos opinions divergentes sur la durée appropriée de la peine et la meilleure façon de libérer un criminel de sa dette envers la société, nous souhaitons tous que lorsque les prisonniers sont prêts à être libérés et à revenir dans la collectivité, ils soient respectueux des lois et deviennent des membres productifs de la société.

Je n'interprète pas le projet de loi C-228 comme une loi portant sur les droits des prisonniers. Pour moi, il porte plutôt sur la sécurité publique. Il s'agit de veiller à ce que les anciens prisonniers reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour la sécurité de tous, y compris la leur. Un cadre de lutte contre la récidive est donc avantageux pour tous, car il freine la tendance à la victimisation tout en préservant les ressources de l'État.

Pour les anciens prisonniers, le chemin du retour est difficile. La solitude, la stigmatisation, la pauvreté extrême, la discrimination en matière d'emploi et de logement, les obstacles liés à la race, à la religion ou au sexe, le manque de papiers, l'absence de suivi des soins de santé mentale et physique, les difficultés de réunification des familles, une méconnaissance des nouvelles technologies, une grave marginalisation et la crainte et l'hostilité des membres de la collectivité, sont autant de difficultés à devoir surmonter. Les surdoses de drogues après la libération sont monnaie courante. Certains utilisent des drogues et de l'alcool pour soulager leurs maux. Aussi, les taux de

Between 2003 and 2008, 66 federal prisoners died by suicide and 20 such deaths occurred while individuals were on parole.

Given the hardships they encounter, it's a testament to the enormous resilience and willpower that the majority of those released do not in fact return to prison, but far too many do. There is more that we can do and should be doing to facilitate a successful reintegration.

A while back, Public Safety Canada gave the John Howard Society a small grant to do a series of podcasts in which former prisoners were interviewed by peers about the challenges they faced reintegrating back into communities with a goal of providing advice and support to others.

For those interested, that podcast is called "Voices Inside and Out." While there were individual differences in the challenges faced, there were many key similarities in housing, employment and health care.

Many prisoners felt that the correctional authorities had not adequately prepared them for release. Many individuals did not even have acceptable government identification. Prisoners who rely on prescription medication were released with only two weeks' supply. CSC's own study found that, among a group of 40 prisoners with severe mood disorders and psychotic disorders, only 31% had formal clinical discharge plans upon release. This is a recipe for a problem.

The challenge of navigating municipal, provincial and federal requirements demands creative solutions. Those individuals who receive help from peers, from criminal justice organizations, family or good Samaritans value it enormously.

It is in this environment that Bill C-228 would be tremendously impactful. It would ensure that the key elements for a successful transition are identified through a collaborative effort. I would hope this effort involves those with lived experience; those from organizations that provide reintegration services; representatives from provincial, federal and municipal governments; and Black and Indigenous communities.

suicide sont plus élevés chez les personnes dans la première année suivant leur sortie de prison.

Entre 2003 et 2008, 66 détenus sous responsabilité fédérale se sont suicidés et 20 personnes l'ont fait une fois qu'elles étaient en liberté conditionnelle.

Compte tenu des difficultés auxquelles ces personnes sont confrontées, le fait que la majorité de celles qui sont libérées ne retournent pas en prison — même si beaucoup trop le font — témoigne de l'énorme résilience et de la volonté dont elles font preuve. Nous pouvons et devons faire davantage pour faciliter leur réinsertion sociale réussie.

Il y a quelque temps, Sécurité publique Canada a accordé une petite subvention à la Société John Howard pour la réalisation d'une série de balados dans lesquels d'anciens prisonniers sont interviewés par des pairs au sujet des difficultés qu'ils ont dû surmonter pour réintégrer la collectivité, le tout dans le but de donner des conseils et du soutien à d'autres.

Si ça vous intéresse, ce balado s'intitule « Voices Inside and Out ». Malgré quelques petites différences ponctuelles au niveau des défis à relever, son contenu révèle d'importantes similitudes en matière de logement, d'emploi et de soins de santé.

De nombreux prisonniers estimaient que les autorités correctionnelles ne les avaient pas adéquatement préparés à leur libération. Certains n'avaient même pas de pièces d'identité acceptables. Les prisonniers qui dépendaient de médicaments d'ordonnance ont été libérés avec une petite provision pour deux semaines seulement. L'étude menée par Services correctionnels Canada a révélé que, parmi un groupe de 40 détenus atteints de troubles de l'humeur graves et de troubles psychotiques, seulement 31 % avaient un plan de sortie clinique officiel au moment de leur libération. Tous les ingrédients du problème sont là.

Il faut des solutions créatives pour s'y retrouver dans le méli-mélo des exigences municipales, provinciales et fédérales. Les personnes qui reçoivent de l'aide de leurs pairs, d'organisations de justice pénale, de leur famille ou de bons samaritains l'apprécient énormément.

C'est dans ce contexte que le projet de loi C-228 aurait une incidence considérable. Il ferait en sorte que les éléments clés d'une transition réussie soient déterminés dans un climat de collaboration. Il s'agira, je l'espère, de faire appel à des personnes ayant une expérience vécue, à des représentants d'organismes qui offrent des services de réinsertion sociale, à des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et

The bill's requirement for the Minister of Public Safety to report on the implementation of the framework's progress would be an important impetus to move it from beyond words on paper to something that is alive and serving Canadians.

In conclusion, the John Howard Society of Canada urges you to support the passage of Bill C-228. The truth is that not enough is being done now to support the reintegration of prisoners. We can and must do better to ensure that those who are released from custody are supported in their efforts to successfully and safely reintegrate into society. The framework to reduce recidivism is an important means by which we can work towards reducing crime and making our communities safer. Thank you very much.

The Chair: Thank you very much, Ms. Latimer. We will open up the floor to questions starting with the Senate sponsor of the bill, Senator Martin. I will remind all senators that you have three minutes.

Senator Martin: Thank you to both Mr. Nicholas, and Ms. Latimer of the John Howard Society of Canada.

There are so many questions to be had. My first question is to Mr. Nicholas. You said there have been so many studies; there have been previous commissions. You outlined this history of information. Yet we are here where we are today. You're asking us to endorse this bill. Obviously, I'm the sponsor, but would you speak to why this bill would be important, knowing that we have bodies of information? We know what we should be doing. I would like to get your further explanation of the need for this bill.

Mr. Nicholas: First of all, the most important part is in having discussions with our First Nations leaders — our Indigenous leaders, I should say, because it would include the Inuit as well as the Métis — and with Indigenous women as well who have their voices.

You have to have this dialogue. This bill and other studies are great; believe me, they are, but, unfortunately, the organizations represented in government, the different departments, have not put the funding resources forward to make it a reality. That's because not too many people at our community levels know of these reports. I know them because I study them, and that's part of my responsibility as someone who teaches students. But, within the community, when you mention these to some students, they ask how come they have never heard of this. They have never heard of it because the reports are long, and, second, there are no discussions. What is fundamental here is that it says the Minister of Public Safety in consultation with the representatives. I think that's important.

municipaux, ainsi qu'à des communautés de race noire et d'Autochtones.

Le fait que le projet de loi exige que le ministre de la Sécurité publique fasse rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre inciterait fortement le gouvernement à passer de la parole aux actes, d'un simple libellé à quelque chose de vivant, au service des Canadiens.

En somme, la Société John Howard du Canada vous exhorte à appuyer l'adoption du projet de loi C-228. La vérité, c'est qu'on n'en fait pas assez actuellement pour la réinsertion des prisonniers. Nous pouvons et nous devons mieux faire pour veiller à ce que les personnes libérées soient soutenues dans leurs efforts pour une réinsertion sociale réussie et sécuritaire. Le cadre visant à réduire la récidive est un moyen important de réduire la criminalité et de rendre nos collectivités plus sûres. Merci beaucoup.

La présidente : Merci beaucoup, madame Latimer. Nous allons passer aux questions, en commençant par la marraine du projet de loi au Sénat, la sénatrice Martin. Je rappelle à tous les sénateurs qu'ils disposent de trois minutes.

La sénatrice Martin : Je remercie M. Nicholas et Mme Latimer de la Société John Howard du Canada.

Il y a tellement de questions à se poser. Ma première question s'adresse à M. Nicholas. Vous avez dit qu'il y avait tout un tas d'études; des commissions antérieures. Vous avez décrit l'historique de cette information. Pourtant, nous en sommes là où nous en sommes. Vous nous demandez d'appuyer ce projet de loi. Il est vrai que j'en suis la marraine, mais pourriez-vous nous dire pourquoi ce projet de loi serait si important, puisque nous disposons déjà de toutes sortes d'informations? Nous savons ce que nous devrions faire. J'aimerais que vous me précisiez quelle est la nécessité de ce projet de loi.

M. Nicholas : Tout d'abord, l'essentiel consiste à avoir des discussions avec nos dirigeants des Premières Nations — nos dirigeants autochtones, devrais-je dire, car cela inclurait les Inuit et les Métis — ainsi qu'avec les femmes autochtones qui ont leur propre voix.

Il faut avoir ce dialogue. Ce projet de loi et d'autres études sont excellents; croyez-moi, ils le sont, mais, malheureusement, les organisations représentées au sein du gouvernement, les différents ministères, n'ont pas mis de côté les ressources financières nécessaires pour le mener à bien. C'est parce qu'il n'y a pas beaucoup de gens dans nos collectivités qui sont au courant de ces rapports. Je les connais parce que je les étudie, et cela fait partie de mes responsabilités d'enseignant. Mais si je les mentionne à des étudiants de la communauté, ils se demandent pourquoi ils n'en ont jamais entendu parler. Eh bien, ils n'en ont jamais entendu parler, primo parce que les rapports sont longs, et secundo, parce qu'il n'y a pas de discussion. Ce qui est fondamental, c'est qu'il y est dit que le ministre de la Sécurité

Once this bill does pass, then the discussions will progress. Believe me, I could have quoted more studies. I just thought these were the more relevant at this stage.

That's why I would answer that it is important. The sooner there are engagement and discussions with our Indigenous leaders, believe me, with the well-minded people in different departments, things can develop in a positive way.

Senator Martin: Yes, I agree with you. Thank you for informing us of that.

Ms. Latimer, quickly, I am concerned regarding the children of former inmates and the seven-times-higher risk that they might enter that sort of life. Are there programs that you do, personally? Is this one of the best practices that we should be looking at?

Ms. Latimer: It seems to me that if you're successfully reintegrating people who have been in custody, it's going to be beneficial for their family members. There is a real absence of knowledge about the actual impact it has on families, including children, to have someone in custody, particularly if they are not being treated fairly and not being given a clear roadmap about how to get back into the communities and be seen to be a father or mother to their children and supporting them in the best way that they can.

My view is anything that supports successful reintegration is going to strengthen the families. You're going to have problems with those families anyway because they are going to be bruised, having had someone involved in the criminal justice system. There likely needs to be some counselling and some additional work there.

Senator Martin: Thank you for your good work as well.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I will put two questions to each of our guests, and I thank them very much for joining us this afternoon. Ms. Latimer, can you tell me when the last independent study or the last assessment of rehabilitation programs in Canada was conducted?

[*English*]

Ms. Latimer: I agree with you, senator. I think they do need to be independently reviewed. I am not aware of when they were last independently reviewed. I know that the Auditor General did an audit of the programs that were preparing people for release, and the results were not all that strong. In terms of the actual

publique doit consulter les représentants. Je pense que c'est important.

Une fois le projet de loi adopté, les discussions progresseront. Croyez-moi, j'aurais pu citer d'autres études. J'ai simplement pensé que ces rapports étaient les plus pertinents à ce stade-ci.

C'est pourquoi je dirais que c'est important. Croyez-moi, plus tôt il y aura des échanges et des discussions entre nos dirigeants autochtones et les gens bien intentionnés des différents ministères, plus les choses pourront évoluer en bien.

La sénatrice Martin : Oui, je suis d'accord avec vous. Merci de nous en avoir informés.

Madame Latimer, rapidement, je suis préoccupée par les enfants d'anciens détenus et le risque sept fois plus élevé qu'ils puissent achever dans ce genre de vie. Y a-t-il des programmes que vous offrez, personnellement? Font-ils partie des pratiques exemplaires que nous devrions envisager?

Mme Latimer : Il me semble que si on réussit la réinsertion de personnes qui ont été détenues, ce sera bénéfique pour les membres de leur famille. On ne sait pas vraiment quelles sont les conséquences réelles pour les familles, y compris les enfants, d'avoir quelqu'un en détention, surtout si cette personne n'est pas traitée équitablement et qu'on ne lui donne pas une feuille de route claire sur la façon de retourner dans les communautés et d'être perçue comme étant le père ou la mère de ses enfants et de les soutenir de la meilleure façon possible.

À mon avis, tout ce qui favorise une réinsertion sociale réussie renforce les familles. De toute façon, il y aura des problèmes, car ces familles seront stigmatisées du fait d'avoir eu quelqu'un dans le système de justice pénale. Il faudrait probablement leur offrir des services d'orientation et travailler plus fort à ce chapitre.

La sénatrice Martin : Je vous remercie en passant du bon travail que vous faites.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je poserai deux questions à chacun de nos invités et je les remercie beaucoup de leur présence cet après-midi. D'abord, madame Latimer, est-ce que vous pouvez me dire à quand remonte la dernière étude indépendante ou la dernière évaluation des programmes de réinsertion sociale menée au Canada?

[*Traduction*]

Mme Latimer : Je suis d'accord avec vous, sénateur. Je pense qu'ils doivent faire l'objet d'un examen indépendant. Je ne sais pas quand ils ont fait l'objet d'un examen indépendant la dernière fois. Je sais que la vérificatrice générale a fait un audit des programmes qui préparaient les gens à leur libération, et les

efficiency of these individual programs, I do think they need to be evaluated.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you very much. The answer was that such a study has never been carried out.

Mr. Nicholas, my next question is about using faith-based considerations in rehabilitation. The use of religions to help offenders rehabilitate may carry a high risk. In Canada as in other countries and in Europe, we have seen extremism in penitentiaries where people practising certain religions have had a very negative influence on other inmates.

Doesn't the use of religions to support offenders' rehabilitation carry a risk of them developing extremist behaviour?

[English]

Mr. Nicholas: First of all, for Indigenous people there is no fear of Indigenous spirituality. I think it's the people that are in the organizations that are more afraid of us because of what we're taught.

I think it's going to help our people, because our spirituality includes all of us. It's your identity. It's your nationhood. It's your whole being as a community. So this should never have ever been seen as a threat unlike previous legislation back in the 1890s where they tried to kill Indigenous spirituality. We know of the devastating consequences in residential schools that resulted from that. Our people are very attuned to Indigenous spirituality, and that in fact is what will help us to become whole.

So I'm not sure what the other members of society in terms of institutions would think, but for me I see no problem.

[Translation]

Senator Boisvenu: Ms. Latimer, do you know of any cases where people pushed toward a religion or influenced by certain individuals may have adopted extremist behaviour?

[English]

Ms. Latimer: I think the religion you're probably most concerned about is the Muslim religion. I have had no evidence at all that there have been prisoners being converted to a radical view of Islam. In fact, if anything, the existing Muslims will have a more moderate effect.

résultats ont laissé à désirer. Quant à l'efficacité réelle de ces programmes, je pense qu'il faut les évaluer au cas par cas.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup. Il n'y en a jamais eu — c'était la réponse.

Monsieur Nicholas, ma prochaine question concerne l'usage qu'on voudrait faire, dans le cadre de la réinsertion sociale, de considérations relatives au milieu confessionnel. L'utilisation des religions pour aider les délinquants à se réhabiliter peut poser un risque élevé. On a vu, au Canada comme dans d'autres pays et en Europe, de l'extrémisme dans les pénitenciers, où des personnes qui pratiquaient certaines religions avaient une influence très négative sur d'autres détenus.

Le fait de se servir des religions pour appuyer la réinsertion des délinquants ne pose-t-il pas un risque pour ces derniers de développer des comportements extrémistes?

[Traduction]

M. Nicholas : Tout d'abord, les Autochtones ne craignent pas la spiritualité autochtone. Je pense que ce sont les gens qui font partie des organisations qui ont plus peur de nous à cause de ce qu'on nous enseigne.

Je pense que cela va aider notre peuple, parce que notre spiritualité nous inclut tous. C'est une question d'identité. C'est notre identité nationale. C'est l'ensemble de notre communauté. Cela n'aurait donc jamais dû être considéré comme une menace, contrairement à la loi des années 1890, qui tentait de tuer la spiritualité autochtone. Nous en connaissons les conséquences dévastatrices, dont les pensionnats. Notre peuple est très sensible à la spiritualité autochtone, et c'est en fait ce qui nous aidera à retrouver notre intégrité.

Je ne suis donc pas sûr de ce que les autres membres de la société pensent à propos des établissements, mais pour moi, il n'y a pas de problème.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Madame Latimer, êtes-vous au courant de cas où des gens poussés vers une religion ou influencés par certaines personnes auraient adopté des comportements extrémistes?

[Traduction]

Mme Latimer : Je pense que la religion qui vous préoccupe le plus est probablement la religion musulmane. Je n'ai aucune preuve que des prisonniers aient été convertis à une vision radicale de l'islam. En fait, les musulmans actuels exercent un effet plus modéré.

[Translation]

Senator Boisvenu: Just to correct you, I did not name any religion.

Senator Dagenais: My question is for Mr. Nicholas.

Recidivism among Aboriginals is especially high. As a former police officer, I still believe that people who are in prison are inmates because they have committed crimes, and not because of their background. Your involvement in universities and organizations representing First Nations surely provides you with an enlightened vision I would like to hear about. I would like you to share with us your analysis and your vision concerning reasons that explain those cases of recidivism among Aboriginals. Is it due to specific elements that differ from those affecting other inmates?

[English]

Mr. Nicholas: I understand your background. Let's get the criminals off the street. That's the motive of a lot of agencies. We have to protect the public, so we warehouse people in these institutions.

For us as Indigenous people, we didn't have a system that is Indigenous. There is nothing in there that helps our people, because the people, they don't understand our language, they don't understand our culture. When they walk away from that institution, how have they been helped in their identity?

That's the question that needs to be answered. Are there people who work in those institutions who are knowledgeable about our culture, who knew about our values, who knew about our spirituality? If they are threatened by this, believe me, there will never be success for anybody. We will make sure that the institutions are full.

The sad fact is too high a percentage of our people, men, women and youth, are in institutions and they do not get rehabilitated currently.

[Translation]

Senator Dagenais: As far as I understand, you are advocating a totally different justice system, with other Superior Court judges or another Supreme Court, right?

[English]

Mr. Nicholas: Well, honourable senator, I have been at this many years. I was a provincial court judge in the province of New Brunswick for 19 years. Even when the institution of sentencing circles was brought in, there was a lot of reluctance from those involved because they didn't understand how our

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Juste pour vous corriger, je n'ai nommé aucune religion.

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à M. Nicholas.

Le nombre de cas de récidive chez les Autochtones est particulièrement élevé. En tant qu'ancien policier, je continue de croire que les personnes qui se trouvent en prison sont détenues parce qu'elles ont commis des crimes, et non à cause de leurs origines. Vos fonctions universitaires et au sein d'organisations qui représentent les Premières Nations vous donnent certainement une vision éclairée dont je voudrais profiter. J'aimerais que vous partagiez avec nous votre analyse et votre vision sur les raisons qui expliquent ces cas de récidive chez les Autochtones. Est-ce attribuable à des éléments en particulier qui diffèrent de ceux qui touchent les autres détenus?

[Traduction]

M. Nicholas : C'est votre métier qui vous fait parler, je comprends. Débarrassons-nous des criminels. C'est la raison d'être de beaucoup d'organismes. Nous devons protéger le public, alors enfouissons les gens dans ces établissements.

Nous, les Autochtones, nous n'avions pas de système autochtone. Il n'y a rien là-dedans pour aider les nôtres, parce que les gens ne comprennent pas notre langue, ils ne comprennent pas notre culture. Lorsqu'un Autochtone sort de prison, en quoi cet établissement l'a-t-il aidé sur le plan de son identité?

C'est la question à laquelle il faut répondre. Y a-t-il des gens qui travaillent dans ces établissements qui connaissent notre culture, qui connaissent nos valeurs, qui connaissent notre spiritualité? S'ils se sentent menacés par cela, croyez-moi, personne n'en sortira gagnant. Nous veillerons à remplir les établissements.

La triste réalité, c'est qu'un pourcentage trop élevé de nos gens, des hommes, des femmes et des jeunes, se retrouvent dans ces établissements sans qu'il ne soit question de réadaptation.

[Français]

Le sénateur Dagenais : D'après ce que je comprends, vous préconisez donc un système de justice totalement différent, avec d'autres juges de cours supérieures ou une autre Cour suprême, n'est-ce pas?

[Traduction]

M. Nicholas : Eh bien, honorable sénateur, j'y travaille depuis de nombreuses années. J'ai été juge à la cour provinciale du Nouveau-Brunswick pendant 19 ans. Même lorsque les conseils de détermination de la peine ont été mis sur pied, ils étaient très réticents parce qu'ils ne comprenaient pas ce que

people dealt with the rehabilitation of our people. They felt threatened by it. Well, you will always be threatened by somebody if you don't understand what it is. But the fact of the matter is that, rather than just being a high population in institutions, we want the numbers to go down as well. The only way they will go down is if our people are in institutions where we play a major role. That's it. There is nothing beyond that.

A lot of studies, believe me, have been done. I could quote you dozens of studies, but so far it has not scratched the surface. So this is an opportunity in this bill to say, "Okay, let's bring in a new way of looking at this. Let's involve Indigenous partners in carrying this out." That would be a major step, believe me, if that happened.

Senator Dalphond: Thank you to our witnesses for being with us today. My question is for Ms. Latimer. Thank you for what you said. Your organization has been involved in reintegration and community work for so many years. Do I understand from your comments that, so far, there has not been a kind of integrated program by the Minister of Public Safety to work on the development and implementation of an integration policy to reduce the risk of recidivism?

Ms. Latimer: I believe that the Correctional Service of Canada and the Parole Board of Canada take as part of their mandate to support the successful reintegration of former prisoners. My view is that not nearly enough is being done, and it needs to be beyond those two agencies in terms of promoting a successful reintegration. For example, people come out of prison without even identification cards. You can't do anything without identification. They don't have skills training. They don't have educational levels which allow them to find employment. Housing is extremely difficult for them.

These agencies, they may be in a halfway house or a community residential facility for a while, but after that they are left trying to find housing on the street. Far too many of them end up homeless and in shelters, which is another formula for trouble, particularly if they are battling any kind of substance use problems.

My view is that so much more can be done and that this bill really does provide an opportunity to take a look at some of the examples that are working really well in Europe and to build that into our plan. I agree that it needs to be far beyond the correctional authorities, that it is good to have Indigenous organizations and organizations like the John Howard Society and other community groups participating in this. Former prisoners will tell you what they needed and what they didn't get and what would have helped them. I think that's invaluable.

nous entendions par la réadaptation de nos gens. Ils se sentaient menacés. Eh bien, quand on ne comprend pas quelque chose, il est normal de se sentir menacé. Toujours est-il que nous voulons nous aussi que le nombre de nos détenus diminue. Or, la seule façon d'y arriver, c'est si nos gens sont dans des établissements où nous jouons un rôle important. C'est tout. Il n'y a rien d'autre.

Croyez-moi, beaucoup d'études ont été réalisées. Je pourrais vous en citer des dizaines, mais jusqu'à maintenant, elles n'ont même pas effleuré la surface. Le projet de loi nous donne donc l'occasion de dire : « D'accord, adoptons une nouvelle façon de voir les choses. Faisons participer les partenaires autochtones à la réalisation de ce projet. » Ce serait une étape importante si cela se produisait, croyez-moi.

Le sénateur Dalphond : Je remercie nos témoins d'être parmi nous aujourd'hui. Ma question s'adresse à Mme Latimer. Merci de ce que vous avez dit. Votre organisation participe à la réinsertion sociale et au travail communautaire depuis de nombreuses années. Dois-je déduire de vos commentaires que, jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de programme intégré du ministre de la Sécurité publique pour travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique d'intégration visant à réduire le risque de récidive?

Mme Latimer : Je crois que le Service correctionnel du Canada et la Commission des libérations conditionnelles du Canada ont pour mandat d'appuyer la réinsertion sociale des anciens détenus. À mon avis, on n'en fait pas assez, et il faut aller au-delà de ces deux organismes pour favoriser une réinsertion sociale réussie. Par exemple, les gens sortent de prison sans même avoir de carte d'identité. On ne peut rien faire sans pièces d'identité. Ils n'ont pas de formation professionnelle. Ils n'ont pas les niveaux de scolarité qui leur permettraient de trouver un emploi. Le logement est un aspect extrêmement difficile pour eux.

Ces organismes peuvent les installer dans une maison de transition ou un établissement résidentiel communautaire pendant un certain temps, mais après cela, ils doivent s'arranger pour trouver un logement. Un trop grand nombre d'entre eux se retrouvent sans abri et dans des refuges, ce qui est une autre façon de s'attirer des ennuis, surtout s'ils sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie.

À mon avis, on peut faire beaucoup plus et ce projet de loi nous donne vraiment l'occasion d'examiner certains exemples qui fonctionnent vraiment bien en Europe et de les intégrer dans notre plan. Je conviens qu'il faut aller bien au-delà des autorités correctionnelles, qu'il est bon que des organisations et des organismes autochtones comme la Société John Howard et d'autres groupes communautaires y participent. Les anciens prisonniers vous diront ce dont ils ont besoin, ce qu'ils n'ont pas obtenu et ce qui les aurait aidés. Je pense que c'est inestimable.

Senator Dalphond: I find it troubling that this is not already the practice.

Ms. Latimer: I do too.

Senator Dalphond: Thank you very much.

Senator Moodie: My first question is again in collaboration with Senator Pate. I'm going to ask Ms. Latimer if she could answer this question. Section 81 of the Corrections and Conditional Release Act allows individuals to be transferred to Indigenous communities to serve their sentences in ways that can be vital for reintegration, but which have been rarely used in practice. How will Bill C-228 encourage access to community alternatives to prisons, including via section 81, for Indigenous peoples as well as for other racialized and marginalized communities, and what other measures are needed to support Bill C-228 in achieving these types of outcomes?

Ms. Latimer: Thank you, Senator Moodie. I think of what MP Bragdon was suggesting, that this bill would really take effect at the point when people are coming back into the community. So it wouldn't necessarily put pressure on the correctional system to release people on parole early or to take advantage of the very beneficial options like those you find in section 81 that would allow prisoners to be transferred into Indigenous communities where they could become reintegrated or integrated with their culture at an earlier phase. I don't necessarily think that it would have a big influence on the section 81 transfers. I think we probably need to find a different mechanism to bolster the use of section 81 provisions of the CCRA.

Senator Moodie: Thank you. You talked a little bit earlier about using innovative strategies. Are there any new and innovative strategies that you would hope the government would take or implement as part of enacting this legislation?

Ms. Latimer: Yes. As a matter of fact, we're working with CMHC on a housing initiative to try to use prisoner labour and expertise to help improve the housing stock that might be available to try to relieve the release of too many former prisoners into homelessness. This would be an example of something that could be done.

Employment opportunities are also key. We did quite a bit of work on looking at prisoner-based cooperatives. In Britain they have something called Through the Gate prison cooperatives where the cooperative begins in prison and continues on into the community and provides some kind of economic continuity and support for prisoners as they're coming out. These would all be very interesting to try in Canada. I think if we looked at

Le sénateur Dalphond : Je trouve troublant que ce ne soit pas déjà le cas.

Mme Latimer : Moi aussi.

Le sénateur Dalphond : Merci beaucoup.

La sénatrice Moodie : Ma première question est encore une fois posée en collaboration avec la sénatrice Pate. Je vais demander à Mme Latimer d'y répondre. L'article 81 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition permet de transférer des personnes dans des collectivités autochtones pour qu'elles purgent leur peine d'une manière qui peut être essentielle à la réinsertion sociale, mais qui a rarement été utilisée dans la pratique. Comment le projet de loi C-228 encouragera-t-il l'accès à des solutions communautaires autres que des prisons, y compris en vertu de l'article 81, pour les peuples autochtones ainsi que pour d'autres communautés racialisées et marginalisées, et quelles autres mesures sont nécessaires pour appuyer le projet de loi C-228 afin d'atteindre ce genre de résultats?

Mme Latimer : Merci, sénatrice Moodie. Je songe à ce que disait le député Bragdon, à savoir que ce projet de loi n'entrerait vraiment en vigueur qu'à partir du moment où les gens réintègrent la collectivité. Par conséquent, il n'exercerait pas nécessairement de pressions sur le système correctionnel pour qu'il libère plus tôt les personnes sous condition ou qu'il tire parti des options très avantageuses comme celles énoncées à l'article 81 et qui permettraient de transférer les prisonniers dans des collectivités autochtones où ils pourraient être intégrés ou réintégrés à leur culture à un stade plus précoce. Je pense que cela ne va pas tellement influencer sur les transferts prévus à l'article 81, et qu'il faudrait probablement trouver un mécanisme différent pour renforcer le recours aux dispositions de l'article 81 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

La sénatrice Moodie : Merci. Vous avez parlé un peu plus tôt du recours à des stratégies novatrices. Espérez-vous que le gouvernement opte pour de nouvelles stratégies dans le cadre de l'adoption de ce projet de loi?

Mme Latimer : Oui. En fait, nous travaillons avec la SCHL à une initiative de logement qui fait appel au travail et au savoir-faire des prisonniers pour améliorer le parc de logements et essayer de réduire le trop grand nombre d'ex-détenus qui deviennent des itinérants. C'est un exemple de ce qu'on peut faire.

Les offres d'emploi aussi sont essentielles. Nous avons fait pas mal de travail sur les coopératives de prisonniers. En Grande-Bretagne, il y a ce qu'on appelle les coopératives Through the Gate, qui commencent en prison et se poursuivent dans la collectivité, ce qui assure une certaine continuité économique et un soutien aux détenus à leur sortie de prison. Ce serait très intéressant d'essayer cela au Canada. Je pense que si nous

international examples and consulted our own creative imaginations, we would come up with a lot of good ideas that could make life a lot better, reduce recidivism and better protect Canadian society.

Senator Busson: Thank you for the opportunity to talk to both of our witnesses. They obviously bring a great and valued perspective, given that both of them have existed at the pointy end of the stick, so to speak, when it comes to this incredibly difficult problem. I spent a little time at the pointy end of the stick myself in my other life, and I believe that we're absolutely on the right track with this bill.

I'd like either or both of you to express your opinion around my observations when it comes to recidivism and ask you to what extent you feel that drug and alcohol abuse plays a role in the sad statistics around recidivism. If you agree that this is a significant factor, do you believe that this bill should demand culturally appropriate drug treatment as a focus, given that real and effective drug treatment programs are neither short term nor inexpensive? I'd ask either Mr. Nicholas or Ms. Latimer.

Mr. Nicholas: When I was a provincial court judge and I would have to sentence people either to two years less a day or two years depending on the nature of the offence, almost everyone wanted to go to the federal institution — not because they would be eligible for an earlier parole, but the fact of the matter is that the methadone treatment was available at federal institutions and not at the provincial level. That was the criteria. Then they said, well, once we get out of jail, then the methadone program can continue for us because the federal coffers are a little bit deeper than the provincial ones. I was shocked when they wanted it, but I said, "If you want to go to the federal institution I'll give you 36 months," because I knew that after six months they would be eligible for parole. You want to make sure they're there to first detoxify, and if they're on the methadone treatment that they will continue during their parole period as well. That was my experience.

Ms. Latimer: I would add that this is really a significant problem. A great number of people commit their offences under the influence, and they battle some serious addiction issues as well. There are some really good examples of programs that have worked very well. There is, for example, Guthrie House, which is run provincially in B.C. with the John Howard Society. It is a peer-supported house on the grounds of the prison where peers support people living in a drug- and alcohol-free environment. I thought, boy, that's going to be bad; if one goes down, they'll all go down. But, in fact, that isn't what happens. They support each other in their sobriety and their drug issues.

regardons ce qui se fait à l'étranger et que nous y allons de notre propre imagination créative, nous trouverons beaucoup de bonnes idées qui pourraient rendre la vie bien meilleure, réduire la récidive et mieux protéger la société canadienne.

La sénatrice Busson : Merci de me donner l'occasion de m'adresser à nos deux témoins. Leur point de vue est d'une très grande utilité, étant donné qu'ils ont tous les deux l'expérience du petit bout du bâton, si je puis dire, pour analyser ce problème extrêmement difficile. J'ai moi-même été pendant quelque temps au petit bout du bâton dans mon autre vie, et je crois que nous sommes tout à fait sur la bonne voie avec ce projet de loi.

J'aimerais que vous me disiez, l'un ou l'autre, ce que vous pensez de mes observations sur la récidive et que vous me disiez dans quelle mesure, à votre avis, la toxicomanie et l'alcool jouent dans les sombres statistiques à ce sujet. Si vous trouvez que c'est un facteur important, croyez-vous que ce projet de loi devrait insister sur un traitement de la toxicomanie adapté à la culture, étant donné que le traitement efficace de la toxicomanie ne se fait ni du jour au lendemain ni à peu de frais? Ma question s'adresse à M. Nicholas ou à Mme Latimer.

M. Nicholas : Lorsque j'étais juge à la cour provinciale et que je devais imposer une peine de deux ans moins un jour ou de deux ans selon la nature de l'infraction, presque tout le monde voulait aller dans un établissement fédéral, non pas pour être admissible à une libération conditionnelle anticipée, mais bien parce qu'on offrait de la méthadone dans les établissements fédéraux et non au provincial. C'était le critère. Ensuite, on me disait qu'à la sortie de prison, le traitement à la méthadone pouvait continuer parce que les coffres fédéraux sont un peu plus profonds que les coffres provinciaux. Cela me choquait d'entendre cela, mais je disais : « Si vous voulez aller dans un établissement fédéral, je vous condamne à 36 mois. » Je savais qu'après six mois, ils seraient admissibles à une libération conditionnelle. Je voulais m'assurer qu'ils seraient là d'abord pour se désintoxiquer, et que s'ils suivaient un traitement à la méthadone, ils continueraient pendant leur période de libération conditionnelle. C'est ce que je peux donner comme réponse.

Mme Latimer : J'ajouterais que c'est vraiment un problème majeur. Un grand nombre de personnes commettent leurs infractions avec les facultés affaiblies, et elles sont aussi aux prises avec de graves problèmes de toxicomanie. On a de très bons exemples de programmes qui fonctionnent très bien. Il y a, par exemple, la Guthrie House, une initiative provinciale menée en Colombie-Britannique avec le concours de la Société John Howard. C'est un milieu de vie sans drogue ni alcool, dans l'enceinte même de la prison, où les gens peuvent compter sur le soutien de leurs pairs. Je me disais au début : bon sang, cela va mal tourner. Si l'un d'eux flanche, ils vont tous flancher. Mais

I think there are some very interesting and innovative approaches that we should try to address that, which is a significant problem.

Senator Busson: Thank you for your answer. As an aside, from my experience, people will point to the expense of these programs, but there is a lot of data to show that, ultimately, there are cost savings to committing to these long-term programs. Thank you very much for your answer.

Senator Richards: Thank you very much for being here today. My question is for Mr. Nicholas. You were a judge for 19 years, and you dealt with many Indigenous cases over those years. In my own life I've known many people who have gone to the other side of the law. Most of the time it was because of addiction. Not always, but most of the time.

Did you see an improvement over those 19 years in the number of people you had to incarcerate who were Indigenous, and do you think that there's hope that it will change in the next 10 or 15 years?

Mr. Nicholas: I was a judge from 1991 to 2000, until I was elevated to a higher seat. In my experience, in Indigenous and non-Indigenous people, the addictions would begin with a simple drink, such as a drink of beer in high school or at a party, and then get out of hand. Then they got into harder alcohol. If they went into drugs, marijuana was the introductory drug and they went on and on. When you get into the hard drugs, this is really what causes a lot of psychological and physical change in an individual who would appear in front of me. They would be deeply depressed, deeply wounded and deeply into a point of almost asking, "What's the sense of living?" As a sentencing judge, you have to try to give hope to whoever appears in front of you. This is why I would try to make sure that the programs are there so there would be a kind of counselling session, either methadone treatment if they didn't go to provincial institutions or some kind of psychological testing.

I can tell you, Senator Richards, in New Brunswick there are not enough psychologists, not enough counselling agencies to do this work in a good way. When I left in 2009, as I look at the papers now, it's still the same way. Most of the people who appeared in front of me, believe it or not, if they had a Grade 8 education, that was wonderful; but they were unemployed. A lot of them had a lot of serious mental problems, and unless these were addressed in the future then this is the only life they would know. That's a sad fact for me to say. Hopefully, there is hope in the future for these kinds of programs that the member of Parliament wants to bring into being, but it's going to have to be an investment of money.

non, ce n'est pas ce qui se produit. Ils se soutiennent mutuellement dans leur sobriété et leurs problèmes de drogue.

Je pense qu'il y a des démarches très intéressantes et novatrices que nous devrions mettre à l'essai pour contrer ce grave problème.

La sénatrice Busson : Merci de votre réponse. Par ailleurs, je sais par expérience que des gens vont se plaindre du coût de ces programmes, mais nous avons beaucoup de données qui montrent qu'en fin de compte, il y a des économies à réaliser quand on s'y engage à long terme. Merci beaucoup de votre réponse.

Le sénateur Richards : Merci beaucoup de votre présence. Ma question s'adresse à M. Nicholas. Vous avez été juge pendant 19 ans et vous avez traité de nombreuses affaires impliquant des Autochtones durant ces années. J'ai connu dans ma vie beaucoup de gens qui sont tombés dans la criminalité. La plupart du temps, c'était à cause d'une dépendance. Pas toujours, mais la plupart du temps.

Avez-vous constaté une amélioration au cours de ces 19 années quant au nombre d'Autochtones que vous avez dû envoyer en prison, et pensez-vous qu'on puisse espérer un changement d'ici 10 ou 15 ans?

M. Nicholas : J'ai été juge de 1991 à 2000, jusqu'à ce que je sois promu à un poste plus élevé. D'après mon expérience, qu'on soit autochtone ou non, la dépendance commence par un simple verre, comme un verre de bière à l'école secondaire ou durant une fête, et on a vite fait de passer à l'alcool fort. Si on est dans la drogue, cela commence par la marijuana et cela continue encore et encore. Au stade des drogues dures, les gens qui comparaissaient devant moi étaient très perturbés psychologiquement et physiquement. Ils étaient profondément déprimés, profondément blessés et ils allaient jusqu'à demander : « À quoi cela sert de vivre? » Le juge qui impose une peine doit essayer de donner de l'espoir à quiconque comparait devant lui. C'est pourquoi je voulais m'assurer qu'il y aurait des programmes en place pour eux, que ce soit des séances de counselling, un traitement à la méthadone pour ceux qui n'allaient pas dans les établissements provinciaux, ou un genre de suivi psychologique.

Je peux vous dire, sénateur, qu'au Nouveau-Brunswick, il n'y a pas assez de psychologues, pas assez de services de counselling pour bien faire le travail. Je suis parti en 2009 et quand je regarde les journaux aujourd'hui, c'est toujours la même chose. La plupart des gens qui ont comparu devant moi, croyez-le ou non, c'était beau s'ils avaient une huitième année, mais ils étaient sans travail. Beaucoup avaient de graves problèmes mentaux, et à moins d'un revirement dans leur avenir, c'est la seule vie qu'ils connaîtraient. C'est triste à dire. Heureusement, il y a de l'espoir avec ce genre de programmes que le député veut mettre sur pied, mais il faudra y mettre de l'argent.

Senator Richards: Right. Thank you very much. That was my next question — will we have the resources to help?

As I say, I came from an area that had a lot of crime during different parts of my life, and almost all of it had to do with drugs and alcohol. Not everything, but almost all of it had an association with that. You are right, they would appear in court utterly ashamed of what they did and not know at times why they did it. I'm hopeful that this bill passes and there will be resources to help.

Senator Oh: Thank you, Mr. Nicholas and Ms. Latimer, for being here with us.

Mr. Nicholas, you have great experience, with 18 or 19 years as a judge, and you do a lot of work with Indigenous people. It seems a big part of the bill here is in relation to Indigenous people. Do you think this bill goes far enough to take care of the Indigenous people, and if not, what is your suggestion?

Mr. Nicholas: Thank you very much, senator, for that question. We need to make sure that in those institutions and in the provision of the studies, Indigenous people have to be very much a part of that. Many parole officers and probation officers are not Indigenous. They don't understand our communities and they are the ones who will help these individuals who come out of institutions to make that adjustment into public life again. This is why I'm such a proponent in trying to make sure more of our Indigenous people are involved in the treatment programs, our elders and our other professionals, to make these programs successful. However, funding will have to be identified for that purpose.

Ms. Latimer: It's extremely important that these measures be appropriately tested and, if there's adequate evaluation, the benefits of investment in terms of long-term savings should be pretty clear if the elements of this are well tested.

I believe you were asking what more needs to be done for Indigenous people.

Senator Oh: Yes.

Ms. Latimer: There needs to be culturally relevant programming for them and you need to involve people who understand their culture and what makes sense for them. You also need to talk to individuals, regardless of their race and ethnic background, to find out what they need as individuals to succeed. Many of them have gained comfort by being exposed to their culture and this has been a huge asset to them. However, we need to figure out whether that's the case.

Le sénateur Richards : D'accord. Merci beaucoup. C'était ma prochaine question : aurons-nous les ressources nécessaires pour aider?

Je viens d'une région où il y a eu beaucoup de criminalité à différentes époques de ma vie, et c'était presque toujours mêlé aux drogues et à l'alcool. Vous avez raison, les délinquants arrivent devant les tribunaux avec la honte de ce qu'ils ont fait, parfois sans même savoir pourquoi ils l'ont fait. J'espère que ce projet de loi sera adopté et qu'il y aura des ressources pour aider.

Le sénateur Oh : Merci, monsieur Nicholas et madame Latimer, d'être ici avec nous.

Monsieur Nicholas, vous possédez une riche expérience, puisque vous avez été juge pendant 18 ou 19 ans, et vous travaillez beaucoup avec les Autochtones. Il semble qu'une grande partie du projet de loi se rapporte aux Autochtones. Pensez-vous que ce projet de loi en fait assez pour eux, et sinon, que suggérez-vous?

M. Nicholas : Merci beaucoup de cette question, sénateur. Nous devons nous assurer que, dans ces établissements et dans les études qui seront menées, les Autochtones feront vraiment partie de la démarche. Beaucoup d'agents de libération conditionnelle et d'agents de probation ne sont pas autochtones. Ils ne comprennent pas nos communautés et ce sont pourtant eux qui vont aider ces personnes qui sortent des établissements à s'adapter à nouveau à la société. C'est pourquoi j'insiste tellement pour faire une plus grande place à nos Autochtones dans les programmes de traitement, à nos aînés et nos autres professionnels, pour que ces programmes connaissent du succès. Il faudra cependant y investir les fonds nécessaires.

Mme Latimer : Il est extrêmement important que ces mesures soient mises à l'essai comme il faut. Avec une bonne évaluation, les avantages de l'investissement, les économies à long terme, devraient nous apparaître assez clairement si les essais sont bien menés.

Je crois que vous demandiez ce qu'on doit faire de plus pour les Autochtones.

Le sénateur Oh : Oui.

Mme Latimer : Il doit y avoir des programmes adaptés à leur culture; il faut faire intervenir des gens qui comprennent leur culture et ce qui a du sens pour eux. Il faut aussi parler aux gens, peu importe leur race et leur origine ethnique, savoir ce dont ils ont besoin pour réussir dans la vie. Beaucoup d'entre eux ont trouvé du réconfort à baigner dans leur culture, et cela a été un énorme atout pour eux. Cependant, nous devons déterminer si c'est bien le cas.

Other ethnic groups — and I'm now largely talking about Black community members — have not had the opportunity to get that kind of relevant programming that Indigenous people are starting to get. What we find with the numbers is that Black prisoners' recidivism rates are relatively low compared to other groups, yet their progress in terms of getting to lower levels of custody within the custodial system and getting parole is lower and there's a disjuncture there.

The Chair: Sorry, Ms. Latimer, we'll have to leave it there.

Senator Cotter: Professor Nicholas, welcome and thank you for joining us. It's hard to think of where your career could go next. Maybe you should join the Senate. Also, Ms. Latimer, it's excellent to see you again, and thank you for joining us.

My question is largely in relation to the culture of correctional services and particularly the culture of the Correctional Service of Canada as being a kind of impediment to progress here. I want to recount one small anecdote. I had mentioned in the previous panel that I'd served as the deputy minister responsible for corrections in Saskatchewan for five years, and I was basically coaxed by Indigenous leadership at a First Nation just outside Regina, the Standing Buffalo Dakota First Nation, to come out and do a sweat lodge. They had a keenness to introduce sweat lodges into the correctional centres in Saskatchewan. I was a middle-aged White guy, and had little understanding and probably not much engagement on that. The experience was powerful and difficult, but a real insight for me, so that in a small way I got a glimpse of a cultural need and shortly after that we put sweat lodges into all the correctional centres as a way of healing with respect to people who wanted to tap into their Indigenous spirituality.

However, I'm sure there were all kinds of other shortcomings on my part that never got the cultural dimension. I am significantly worried that, as supportive as I am of this bill, the cultural barrier and the cultural resistance — not necessarily out of meanness, but ignorance — will prevent us from being as successful as we might be. I would ask you both to comment on that.

Ms. Latimer: I will speak to it in terms of Black prisoners, mainly because I was concerned about that statistical issue that I raised in the answer to the last question.

I've been talking to a lot of Black prisoners about whether or not the programs are aligned with their culture and why they're perceived as being more problematic and getting slower release rates. One of them said something that really resonated: "They're providing me with programs to prepare me to reintegrate into a White, middle-class neighbourhood. That's not where I'm from and that's not where I'm going," so that's a complete mismatch.

D'autres groupes ethniques — et je pense surtout maintenant aux Noirs — n'ont pas eu la chance d'obtenir ce genre de programmes adaptés qu'on commence à offrir aux Autochtones. Or, d'après les statistiques, les taux de récidive chez les prisonniers noirs sont relativement faibles comparativement à ceux d'autres groupes, et pourtant, ils ont moins accès à la libération conditionnelle et aux niveaux de détention inférieurs dans le système carcéral, alors il y a une sorte de rupture ici.

La présidente : Je suis désolée, madame Latimer, mais nous allons devoir nous arrêter ici.

Le sénateur Cotter : Monsieur Nicholas, bienvenue et merci de vous joindre à nous. Il est difficile d'imaginer où votre carrière pourra vous mener encore. Vous serez peut-être sénateur. Vous aussi, madame Latimer, c'est un plaisir de vous revoir, et je vous remercie de votre présence.

Ma question porte essentiellement sur la culture des services correctionnels, en particulier la culture du Service correctionnel du Canada, qui apparaît en quelque sorte ici comme un obstacle au progrès. Je vais raconter une petite anecdote. Je disais au groupe de témoins précédent que j'ai été pendant cinq ans sous-ministre responsable des services correctionnels en Saskatchewan, et que les chefs de la nation dakota de Standing Buffalo, juste à côté de Regina, me mettaient au défi de sortir faire une suerie avec eux. Ils s'étaient mis dans la tête d'installer des huttes de sudation dans les centres correctionnels de la Saskatchewan. J'étais un Blanc d'âge moyen, j'avais peu de connaissance là-dessus et cela ne m'intéressait probablement pas beaucoup. J'ai eu du mal à me prêter à l'expérience, mais elle a été en quelque sorte une révélation : elle m'a ouvert les yeux sur un besoin culturel et, peu après, nous avons installé des huttes de sudation dans tous les centres correctionnels pour favoriser la guérison de ceux qui voulaient puiser dans leur spiritualité autochtone.

Cependant, je suis sûr qu'il y avait toutes sortes d'autres lacunes chez moi que cette dimension culturelle n'a jamais pu combler. Je crains fort que, malgré tout l'appui que j'accorde à ce projet de loi, la barrière culturelle et la résistance culturelle — pas nécessairement par malice, mais par ignorance — nous empêchent de réussir autant que nous pourrions. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, tous les deux.

Mme Latimer : Je vais en parler du point de vue des prisonniers noirs, surtout parce que j'en suis encore à cet enjeu statistique que j'ai soulevé en réponse à la dernière question.

J'ai parlé à beaucoup de prisonniers noirs pour savoir si les programmes étaient harmonisés avec leur culture, pourquoi ils étaient perçus comme causant plus de problèmes et pourquoi leur libération prenait plus de temps. L'un d'eux a dit quelque chose qui m'est vraiment resté dans l'oreille : « Ils m'offrent des programmes pour me préparer à réintégrer un quartier blanc de la classe moyenne. Ce n'est pas de là que je viens et ce n'est pas là

Yet when they reintegrate into their own communities, they do relatively well.

We need to find out what we're missing, what we're not understanding about the supports that actually help them that may not be what the White, middle-class community would find beneficial or would help them. I agree with you, Senator Cotter, we need to bridge it out and try to understand this better.

Mr. Nicholas: The Senate is fortunate because I'm already 75, so I wouldn't cause any problems in your chamber. However, you mentioned sweat lodges, and I'm really grateful you did so; that's the spiritual dimension I've been trying to talk about in my presentation and responses to questions by other senators.

The spiritual component for our people is so important. In essence, that is who we are. When that was made a criminal offence back in the late 1800s and never restored, that created the problem. Right across this country, the federal and provincial governments that administer these programs must appreciate the significance of spirituality for our people. We're not talking about other people, we're talking about our own people. That is the healing that is needed. Once that is recognized, promoted and supported, you will see major changes in the recidivism rate.

Senator Cotter: Thank you.

Senator Jaffer: Mr. Nicholas, are you aware of any changes made by the CSC and the federal government following the 2018 Supreme Court of Canada decision on *Ewert v. Canada*, which requested CSC to stop applying some of the risk assessment tools to Indigenous prisoners?

Mr. Nicholas: No, I'm not aware of that at all, but it would not surprise me because you're dealing with an institution that is very rigid. It almost has a military history to it, in which it says the precedent is this way, the prisoners are here, they've got to do their time whether they like it or not and eventually they'll get out. Again, what this speaks of is the absence of the Indigenous voice. The institution does not know who our people are and what our needs are.

It's nice to have the Supreme Court of Canada make decisions such as that, but I'll give you an example. In 1998, the Supreme Court of Canada indicated in the *Gladue* decision that for every Indigenous person to appear in front of a sentencing judge the *Gladue* report should be done; in other words, find out the cultural background of an Indigenous person as to why these offences are committed.

que je vais », alors on est loin de l'harmonie. Pourtant, lorsqu'ils réintègrent leur propre collectivité, ils s'en tirent plutôt bien.

Nous devons découvrir ce qui nous échappe à propos des mesures de soutien qui les aident vraiment et qui ne sont peut-être pas ce que les Blancs de la classe moyenne trouveraient avantageux ou utiles pour eux. Je suis d'accord avec vous, sénateur, nous devons combler les lacunes et essayer de mieux comprendre.

M. Nicholas : Le Sénat est chanceux parce que j'ai déjà 75 ans, alors je ne causerai pas de problèmes dans votre chambre. Cependant, vous avez parlé des huttes de sudation, et je vous en suis très reconnaissant; c'est la dimension spirituelle dont j'ai essayé de parler dans mon exposé et dans mes réponses aux questions des autres sénateurs.

La dimension spirituelle est très importante pour notre peuple. Elle fait partie de notre essence. Le problème remonte à la fin des années 1800, lorsque c'est devenu une infraction criminelle, qui n'a jamais été corrigée. Partout au pays, les gouvernements fédéral et provinciaux qui administrent ces programmes doivent comprendre l'importance de la spiritualité pour notre peuple. Nous ne parlons pas des autres, nous parlons de nos propres gens. C'est la guérison dont nous avons besoin. Une fois que ce sera reconnu, promu et soutenu, vous verrez des changements appréciables dans le taux de récidive.

Le sénateur Cotter : Merci.

La sénatrice Jaffer : Monsieur Nicholas, savez-vous si le Service correctionnel du Canada et le gouvernement fédéral ont apporté des changements à la suite de la décision rendue en 2018 par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Ewert c. Canada*, qui demandait au service correctionnel de cesser d'appliquer certains des outils d'évaluation du risque aux détenus autochtones?

M. Nicholas : Non, je n'en sais rien, mais cela ne me surprendrait pas parce qu'on a affaire ici à une institution très rigide, au passé presque militaire, figée dans ses précédents : les prisonniers sont ici, ils doivent faire leur temps, qu'ils le veulent ou non, et ils finiront par sortir. Là encore, ce qu'on n'entend pas, c'est la voix des Autochtones. Cette institution-là ne sait pas qui nous sommes et quels sont nos besoins.

C'est bien que la Cour suprême du Canada prenne de telles décisions, mais je vais vous donner un exemple. En 1998, la Cour suprême du Canada a décrété dans l'arrêt *Gladue* qu'il faudrait préparer un rapport Gladue chaque fois qu'un Autochtone doit comparaître devant un juge pour recevoir sa sentence. Autrement dit, il faut découvrir les antécédents culturels d'un Autochtone pour comprendre pourquoi il commet ces infractions.

Here in the province of New Brunswick, the Government of New Brunswick is not following that Supreme Court decision. Why? I can't answer that. It is the authorities at this level who would have to respond to that. It's a shame, because our culture is very important. You can't deny that and it shouldn't be denied either. Thank you.

Senator Jaffer: Ms. Latimer, do you know of any?

Ms. Latimer: I don't believe that they have changed the risk assessment tools. I can't say that they have or they haven't, but I don't think that they have. They were going to try and validate them through a study out of the University of Saskatchewan, but I don't know if that materialized into something that would lead them to have changed their risk assessment tools.

Senator Jaffer: Thank you very much.

Senator McPhedran: I'd like to begin by asking both panellists, please, if you have any more information about the statistic that was quoted to us about a seven-times-greater likelihood of the children of prisoners and former prisoners offending, finding themselves in the criminal legal system and ultimately in prison. We weren't given any kind of a source.

Ms. Latimer: I don't have any information on that. I apologize.

Mr. Nicholas: I can only speak from experience as a provincial court judge, Senator McPhedran. It's sad to know that, in my 19 years as a provincial court judge, I dealt with grandfathers, fathers and the children, a third generation, who appeared in various criminal offences in front of me.

It's sad when you look at their situations, but when you look at the poverty that these people lived in, the very limited educational achievements that they have had and the limited opportunities they had for work, the only thing they knew was the criminal world and how to sell drugs or how to break in somewhere and fence what's taken, just so they could support a terrible habit.

That's what I've seen in my courts in 19 years; three generations. If it goes on through three generations, I'm not sure about the next four. That's really all I can add to this. But I do thank you for that particularly great question that you've asked.

Senator McPhedran: Thank you for the responses. If either of you know of any research being done that would test this statistic, I think our committee would be very interested. I don't think any of us are willing to accept a statistic that doesn't have a research source but that is quite stigmatizing in and of itself to the children of prisoners and former prisoners. Thank you if you can provide any further information by writing to this committee.

Ici, au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial ne respecte pas la décision de la Cour suprême. Pourquoi? Je ne peux pas répondre à cette question. C'est aux autorités elles-mêmes d'y répondre. C'est dommage, parce que notre culture est très importante. On ne peut pas le nier et on ne doit pas le nier non plus. Merci.

La sénatrice Jaffer : Madame Latimer, savez-vous s'il y a eu des changements?

Mme Latimer : Je ne crois pas que le service correctionnel ait changé les outils d'évaluation du risque. Je ne peux pas l'affirmer, mais je ne pense pas qu'il l'ait fait. Il était censé les faire valider par une étude de l'Université de la Saskatchewan, mais je ne sais pas si cela a débouché sur quelque chose qui l'aurait amené à changer ses outils d'évaluation du risque.

La sénatrice Jaffer : Merci beaucoup.

La sénatrice McPhedran : J'aimerais commencer par demander aux deux témoins s'ils ont plus d'information au sujet de la statistique qu'on nous a citée, à savoir que les enfants de prisonniers et d'anciens prisonniers sont sept fois plus susceptibles de commettre des infractions, d'avoir affaire à leur tour à la justice pénale et d'aboutir en prison. On ne nous a donné aucune source.

Mme Latimer : Je n'ai pas d'information à ce sujet. Je m'en excuse.

M. Nicholas : Je ne peux vous parler que de mon expérience de juge provincial, madame la sénatrice. Il est triste de penser qu'en 19 années d'exercice, j'ai vu comparaître devant moi, pour diverses infractions criminelles, des grands-pères, des pères et des enfants, une troisième génération.

C'est triste quand on y songe, mais si on considère la pauvreté dans laquelle ces gens-là vivaient, les succès scolaires très limités qu'ils ont obtenus et les maigres perspectives d'emploi qu'ils avaient, tout ce qu'ils connaissaient, c'était le milieu criminel, comment vendre de la drogue ou commettre des effractions et des vols, juste pour pouvoir entretenir une terrible habitude.

C'est ce que j'ai vu passer dans mes tribunaux en 19 ans : trois générations. S'il en va ainsi pour trois générations, je ne sais pas ce qu'il advient des quatre suivantes. C'est tout ce que je peux ajouter. Mais je vous remercie de cette excellente question que vous avez posée.

La sénatrice McPhedran : Merci de vos réponses. Si l'un de vous est au courant d'une étude quelconque qui permettrait de corroborer cette statistique, je pense que notre comité serait très intéressé. Je ne pense pas qu'aucun de nous ne soit prêt à accepter une statistique qui n'est pas attestée par la recherche, mais qui est en soi très stigmatisante pour les enfants de prisonniers et d'anciens prisonniers. Je vous remercie à l'avance.

My quick second question is a version of what I asked the previous panel. We don't have anyone from a civil society organization on this panel with very focused gender-based analysis. Do either of you know of programs in Canada where there has been success that has been seen and documented in responding to the particular needs of racialized and/or otherwise marginalized prisoners who identify as women?

Ms. Latimer: I'm not familiar with any particular studies on that. There are some distinct needs of racialized people, which includes a lot of trauma and the need for trauma-based approaches. There have been some studies that have looked at the effectiveness of trauma-based approaches but I don't know whether those approaches have been applied to that particular group. I can look for you and see if we can come back with something, but off the top of my head, I'm not familiar with them.

Mr. Nicholas: I will have to do the same, senator. I think there are programs dealing with Indigenous women out in the West but I have to look for them and forward them to your office.

Senator McPhedran: Thank you very much. My question is about the bill and the fact that this is the development of a framework. Have each of you been invited to make any additional specific recommendations or proposals to quick-start this bill, shall we say, in the event that it is passed?

Ms. Latimer: The John Howard Society was approached about the bill early on and we liked it almost as soon as we read it. We've been very supportive of that.

We did make a couple of suggestions, which were really minor, about how the bill could be improved, and I think those were adopted before it was introduced in the House of Commons. Then there was another change that I quite liked that the House of Commons included, which was to take a look at those risk assessment tools and make them culturally relevant, which I think is a plus for that bill as well.

Mr. Nicholas: I haven't been involved in discussions. That may take place after. I would encourage you to include Indigenous voices. You need our elders involved in order to improve the system. That's what I would contribute at this stage.

The Chair: Thank you very much.

Honourable senators, we've reached the end of our panel time and I'd like to sincerely thank Mr. Nicholas and Ms. Latimer once again for appearing before the committee today.

si vous pouvez nous fournir de plus amples renseignements par écrit.

Ma deuxième question est une variante de celle que j'ai posée au groupe de témoins précédent. Nous n'avons personne ici d'une organisation de la société civile spécialisée dans l'analyse comparative entre les sexes. Est-ce que l'un de vous connaît des programmes au Canada qui ont réussi à répondre aux besoins particuliers des femmes dans la population carcérale racialisée ou autrement marginalisée?

Mme Latimer : Je ne suis pas au courant d'études particulières à ce sujet. On relève des besoins distincts chez les personnes racialisées, notamment beaucoup de traumatismes qui exigent des traitements particuliers. Il y a eu des études sur l'efficacité de ces traitements, mais je ne sais pas s'ils s'appliquaient à ce groupe en particulier. Je peux chercher et voir si nous pouvons vous revenir avec quelque chose, mais rien ne me vient à l'esprit spontanément.

M. Nicholas : Je vais devoir faire de même, madame la sénatrice. Je pense qu'il y a des programmes pour les femmes autochtones dans l'Ouest, mais je dois les trouver et les envoyer à votre bureau.

La sénatrice McPhedran : Merci beaucoup. Ma question porte sur le fait que le projet de loi consiste à établir un cadre. Est-ce que vous avez été invités à faire d'autres recommandations ou propositions précises pour mettre rapidement en œuvre ce projet de loi, s'il est adopté?

Mme Latimer : La Société John Howard a été approchée dès le début et nous avons aimé le projet de loi dès la première lecture. Nous y sommes très favorables.

Nous avons fait quelques suggestions, vraiment mineures, sur la façon de l'améliorer, et je pense qu'elles ont été retenues avant son dépôt à la Chambre des communes. Ensuite, il y a eu un autre changement que j'ai bien aimé et que la Chambre des communes a adopté. Il s'agissait d'examiner ces outils d'évaluation du risque et de les adapter à la culture, ce qui, à mon avis, est aussi un bienfait de ce projet de loi.

M. Nicholas : Je n'ai pas pris part aux discussions. Cela pourrait se faire après. Je vous encourage à faire appel à des voix autochtones. Vous avez besoin d'entendre l'avis de nos aînés pour améliorer le système. Ce serait ma contribution à ce stade-ci.

La présidente : Merci beaucoup.

Honorables sénateurs, c'est tout le temps que nous avons avec ce groupe de témoins. Je tiens à remercier sincèrement M. Nicholas et Mme Latimer d'avoir bien voulu comparaître devant le comité aujourd'hui.

Senators, before we adjourn, I wish to advise committee members that the steering committee has agreed that next Monday, June 14, the committee will hear from one panel of witnesses for 90 minutes followed by clause-by-clause consideration of the bill.

Honourable senators, I thank you for your participation today.

(The committee adjourned.)

Avant de lever la séance, je tiens à vous aviser que le comité directeur a convenu que lundi prochain, le 14 juin, le comité entendra un groupe de témoins pendant 90 minutes, après quoi il procédera à l'étude article par article du projet de loi.

Honorables sénateurs, je vous remercie de votre participation aujourd'hui.

(La séance est levée.)
